

## Première séance, mardi 18 mai 2010

Présidence de M<sup>me</sup> Solange Berset, présidente

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications. – Comptes généraux de l'Etat pour 2009: entrée en matière générale. – Comptes généraux de l'Etat pour 2009: Finances. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2009: Direction des finances. – Rapport et comptes 2009: Banque cantonale de Fribourg (BCF). – Rapport et comptes 2009: Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (message N° 186). – Comptes généraux de l'Etat pour 2009: Pouvoir exécutif/Chancellerie d'Etat. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2009: Chancellerie d'Etat. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2009: chapitres concernant les relations extérieures du Conseil d'Etat. – Rapport d'activité pour l'année 2009: Commission des affaires extérieures. – Comptes généraux de l'Etat pour 2009: Pouvoir législatif. – Comptes généraux de l'Etat pour 2009: Economie et emploi. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2009: Direction de l'économie et de l'emploi. – Comptes généraux de l'Etat pour 2009: Santé et affaires sociales. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2009: Direction de la santé et des affaires sociales. – Rapport et comptes 2009: Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS). – Rapport annuel 2009: Hôpital fribourgeois (HFR). – Rapport annuel 2009: Réseau fribourgeois de santé mental (RFSM). – Comptes généraux de l'Etat pour 2009: Instruction publique, culture et sport. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2009: Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. – Rapport et comptes 2009: Office cantonal du matériel scolaire. – Comptes généraux de l'Etat pour 2009: Pouvoir judiciaire. – Comptes généraux de l'Etat pour 2009: Sécurité et justice. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2009: Direction de la sécurité et de la justice. – Rapport et comptes 2009: Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB). – Rapport et comptes 2009: Office de la circulation et de la navigation (OCN). – Rapport annuel 2009: Conseil de la magistrature.

### Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: M<sup>me</sup> et MM. Moritz Boschung-Vonlanthen, Vincent Brodard, Valérie Piller Carrard, Albert Studer et Olivier Suter.

Sans justification: MM. Laurent Thévoz et Rudolf Vonlanthen.

M. Pascal Corminbœuf, conseiller d'Etat, est excusé.

**La Présidente.** Je vous salue toutes et tous bien cordialement.

J'ai le plaisir d'accueillir et de saluer dans la tribune une classe du CO de Morat, classe de M. Hugo Raemy, notre collègue député. Bienvenue à vous dans ce Parlement.

### Communications

**La Présidente.** Vous l'avez constaté, le programme de cette session est très chargé et je vais essayer, enfin nous allons travailler tous ensemble – je compte sur votre précieuse collaboration – pour arriver à absoudre tous les points qui sont prévus et je vous informe que nous siégerons les mercredi, jeudi et vendredi matin jusqu'à 12 h 30.

En ce qui concerne l'examen des projets d'actes, je vous saurais gré de bien vouloir déposer vos amendements suffisamment tôt, de manière à faciliter leur diffusion sur l'écran et la remise de leur copie aux chefs de groupe et personnes concernées. Je vous remercie d'avance.

### Comptes généraux de l'Etat pour 2009<sup>1</sup>

Rapporteur général: Michel Losey (UDC/SVP, BR).

Commissaire: Claude Lässer, Directeur des finances.

#### *Entrée en matière générale*

**Le Rapporteur général.** Au nom de la Commission des finances et de gestion, je vous présente les principales caractéristiques des comptes 2009 qui font l'objet du projet de décret N° 185 que nous serons appelés à voter mercredi à l'issue de l'examen de l'ensemble des Directions.

La Commission des finances et de gestion s'est réunie à sept reprises pour examiner en détail les comptes de l'exercice 2009. Je tiens tout d'abord à remercier les membres du Conseil d'Etat pour leur disponibilité et pour les réponses fournies à nos questions ainsi qu'à relever la transparence des débats tout au long de l'examen de ces comptes 2009. Je tiens aussi à souligner la parfaite maîtrise des finances cantonales qu'ont M. le

<sup>1</sup> Le compte de l'Etat pour l'année 2009 fait l'objet d'un fascicule séparé.

Conseiller d'Etat Claude Lässer et le trésorier d'Etat M. Berset Daniel.

Pour la huitième fois consécutive le canton de Fribourg présente des comptes favorables. Ceci devient non seulement une bonne habitude mais presque une coutume. Il faut relever que ce fait est aussi avéré dans la plupart des cantons suisses et que la Confédération clôt également un excellent exercice 2009. Est-ce que cela signifie que l'horizon sombre de la crise financière est oublié et que Fribourg a été épargné? Non ce n'est malheureusement pas le cas. Les effets décalés de la crise risquent d'avoir des conséquences sur les prochains exercices et il faut rester prudent.

Le compte de fonctionnement 2009 boucle son résultat avec un excédent de revenus de 5.8 millions: c'est quasi l'équilibre financier. Avant les opérations extraordinaires le résultat aurait été de 114,9 millions de francs.

En 2009 le Conseil d'Etat a créé d'importantes provisions. Il en a aussi dissoutes. Les versements aux provisions se montent à hauteur de 120,9 millions. Soit 50 millions pour la création d'un fonds d'infrastructure qui servira à garantir une série d'investissements dont certains sont déjà programmés comme le RER. Ce fonds n'a pas encore de base légale et le Grand Conseil devra se prononcer à ce sujet. Une provision de 17 millions a été également constituée pour compenser en partie le risque d'une année blanche en matière de subventionnement de la Confédération à notre Université. En effet, la Confédération souhaite synchroniser les périodes de subventionnement et de paiement. Cette opération de rattrapage aurait pour conséquence une année sans subvention fédérale pour l'Université. Lors de l'examen des comptes de la Direction de l'instruction publique, de plus amples informations vous seront fournies. Une provision de 14,2 millions a également été constituée pour assurer le financement des investissements prévus pour le renouvellement des remontées mécaniques décidé par un décret accepté par le Grand Conseil le 3 décembre 2008. Avec la mise en provision de ce montant en 2009, 23 millions sur les 25 octroyés par le décret du mois de décembre 2008 sont garantis. En 2011 la totalité des 25 millions seront à disposition pour réaliser les travaux nécessaires. Toujours dans le chapitre des provisions, 16 millions ont été mis en réserve pour assurer le financement de la 2<sup>e</sup> année d'école infantine. Sur les 60 millions décidés par le Grand Conseil, le canton a provisionné à ce jour 46 millions. Finalement 10 millions ont été provisionnés en 2009 pour le surcoût de la galerie souterraine de St-Léonard (pont de la Poya) ainsi que 5 millions pour les pensions alimentaires et 2 millions pour le fonds de l'énergie. Au 31 décembre 2009 les provisions dans les comptes de l'Etat de Fribourg représentent un montant de 319,9 millions.

A noter également les points suivants:

- Autant les revenus que les charges ont dépassé pour la première fois le cap des 3 milliards de francs pour le canton.
- Les revenus varient de 5,4% par rapport au budget et ceci spécialement en raison de rentrées fiscales supplémentaires au chapitre de l'impôt sur le revenu

des personnes physiques, soit 24,8 millions dus à l'évolution démographique du canton et à une estimation prudente des rentrées fiscales liée à la crise. Il y a eu aussi plus de subventions fédérales pour les prestations AI et les prestations complémentaires AVS, et ceci pour un montant de 18,2 millions. Les encaissements pour les paiements directs sont supérieurs au budget pour 13,8 millions. Les intérêts bancaires sur les placements sont supérieurs au budget pour un montant de 7,4 millions et finalement des récupérations exceptionnelles de subventions auprès des institutions spécialisées ont été encaissées pour une somme de 7 millions de plus que le budget ne le prévoyait.

- Les investissements bruts s'élèvent à 254,8 millions, tandis que les investissements nets se montent à 139,8 millions de francs. Le taux d'autofinancement de ces investissements s'élève à 79,8%. Compte tenu du niveau particulièrement élevé des investissements nets ainsi que des opérations de clôture, ce taux pour 2009 est appréciable.
- La masse salariale de l'Etat de Fribourg représente 1,314 milliard de francs ce qui représente le 42,3% des charges de fonctionnement. La masse salariale est inférieure de 1,8% au budget 2009. Ceci est dû principalement à une budgétisation trop élevée de l'indexation. Comparativement aux comptes de l'année 2008, l'augmentation de la masse salariale est en revanche de 5,2%. Les effectifs se situent à 9576,2 EPT, soit une croissance de 219,3 EPT par rapport à 2008. Le secteur de l'enseignement représente à lui seul 112,8 EPT de plus qu'en 2008 suivi du secteur de l'administration générale avec 59,5 EPT de plus qu'en 2008 et finalement le secteur hospitalier qui représente 42,8 EPT de plus qu'en 2008.

En conclusion je relève que le canton de Fribourg a respecté le cadre du budget qui lui était octroyé. Les charges augmentent plus vite que l'inflation en raison d'une démographie galopante. Le canton a rempli pleinement son rôle en période de crise en investissant de grands montants dans l'économie et en créant de nouveaux projets pour les Fribourgeois.

Sur ces considérations, Mesdames et Messieurs, je vous demande, au nom de la Commission des finances et de gestion, d'entrer en matière sur les comptes généraux de l'Etat de Fribourg pour l'exercice 2009.

**Le Commissaire.** Les comptes de l'Etat de Fribourg bouclent pour la huitième fois consécutive par un bénéfice, malgré la brusque détérioration de la situation économique. Le Conseil d'Etat s'en réjouit et il adresse ses remerciements à toutes celles et à tous ceux qui lui ont permis d'atteindre cet excellent résultat, en particulier les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat pour leur bonne maîtrise des charges.

Entre la préparation du budget 2009, à l'été 2008, et la présentation des comptes, le monde a vécu l'une des plus graves crises financières et économiques de ces dernières décennies. En Suisse et dans le canton, la situation du marché de l'emploi s'est rapidement détériorée. Le taux de chômage a atteint un taux qu'il

n'avait plus atteint depuis dix ans. De plus, phénomène exceptionnel, l'inflation a été négative pour la première fois depuis 1959. Dans un tel contexte, les résultats comptables de l'Etat de Fribourg sont d'autant plus réjouissants. Parmi les principales raisons qui expliquent cette situation, on peut énumérer quatre facteurs.

Premièrement, la bonne diversification de notre économie, sa moindre exposition aux activités financières et bancaires et la vigueur des entreprises faisant partie des métiers de la construction ont exercé un effet stabilisateur sur notre économie. Même si l'on ne saurait s'en réjouir, la tempête de grêle du 23 juillet 2009 a aussi permis, par le biais de l'apport des couvertures d'assurance, d'injecter à un moment délicat des moyens supplémentaires très importants dans l'économie fribourgeoise.

Deuxièmement, la bonne santé des finances cantonales en début de crise a permis de compléter le dispositif fédéral de relance et même de le renforcer par un plan de soutien à l'économie fribourgeoise de 50 millions de francs, sans pour autant devoir recourir à l'endettement et péjorer ainsi la santé financière du canton.

Troisièmement, la fiscalité enregistre souvent les effets de la détérioration de la conjoncture avec un décalage d'une ou de deux années. Il est très probable que le produit de la fiscalité, notamment des personnes morales, connaisse un recul plus accentué ces prochaines années. Il en va de même pour les dépenses sociales qui s'accroissent parfois aussi avec un retard de plusieurs mois.

Quatrièmement, Fribourg a pu bénéficier de la bonne tenue de l'économie suisse et de l'action éclairée de la BNS. La Suisse a ainsi fait mieux face à la crise que beaucoup d'autres pays européens.

Les résultats de l'exercice 2009 permettent d'enregistrer des opérations extraordinaires pour un montant de plus de 110 millions de francs, plus particulièrement de constituer une provision de 50 millions de francs en prévision de la création d'un fonds d'infrastructure. Le Conseil d'Etat se plaît à relever que ce résultat a été obtenu non seulement dans un contexte économique difficile, mais aussi en abaissant une nouvelle fois la fiscalité et en développant les prestations offertes à la population. La démarche du Conseil d'Etat visant à anticiper et à constituer des provisions pour mieux faire face aux prochaines échéances repose sur son analyse des perspectives financières à moyen terme qui s'annoncent difficiles. Une analyse plus fine des résultats nous indique que, depuis trois ans, les excédents de revenus sont en diminution. La progression des rentrées se ralentit. Parallèlement, le taux de croissance des charges de fonctionnement est nettement plus élevé que celui de l'inflation. Il dépasse depuis trois ans celui des revenus de fonctionnement. Pour faire face notamment à une forte augmentation de la population, l'Etat a dû créer un nombre élevé de postes de travail. Il s'agit de 134 nouveaux postes en moyenne annuelle au cours de ces dix dernières années. Les besoins en la matière seront encore importants ces prochaines années. A l'avenir, l'évolution des coûts salariaux pourrait être influencée par un regain d'inflation. Les incidences financières seront alors lourdes pour l'Etat. De plus, le Conseil d'Etat avait déjà souligné dans son rapport d'octobre 2009 sur l'actualisation du plan fi-

nancier pour les années 2011–2013 que les pressions internes et externes qui vont à l'avenir s'exercer sur les finances de l'Etat sont très importantes. Le message du Conseil d'Etat en dresse une liste non exhaustive que je vous invite à parcourir.

Huit exercices consécutifs positifs interpellent. Si une large majorité s'en réjouit, certains s'en soucient. A quoi va-t-on donc affecter la fortune nette du canton. L'Etat ne privilégie-t-il pas une approche trop financière ou comptable? Au vu de cette fortune, l'Etat ne manque-t-il pas de vision? L'entrée en matière sur les comptes me donne l'occasion de faire le point sur ces questions.

Tout d'abord, la situation économique et financière internationale actuelle, mais aussi la difficile situation financière qu'a connue, il n'y a pas si longtemps, notre canton, nous apprennent que la marge de manœuvre et la capacité de décision d'une collectivité publique peuvent être rapidement remises en question en cas de crise financière. Un endettement public élevé et persistant entraîne des crises économiques et sociales et il freine considérablement la reprise. De plus, il fait payer aux générations futures les choix et les prestations qu'il n'aura pas été en mesure de financer. N'est-ce pas ce qu'il se passe dans certains pays aujourd'hui? De nombreux spécialistes considèrent que l'explosion de la dette publique est le risque systémique le plus important pour l'économie mondiale, un risque bien plus grand que celui associé à n'importe quelle institution financière. Grâce à sa situation financière saine, l'Etat de Fribourg conserve une marge de manœuvre et il contribue, certes modestement, à la stabilité financière de la Suisse. Ensuite, il faut rappeler qu'une part importante de la fortune nette de l'Etat est déjà affectée. Cette part est estimée à plus de 55%. Elle est destinée à couvrir des engagements pris à court et moyen termes, par exemple dans le domaine des fonds, fonds de relance, de l'emploi, nouvelle politique régionale, fonds d'infrastructure, pour la deuxième année d'école enfantine, les remontées mécaniques, les coûts supplémentaires de la H189, la galerie souterraine du pont de la Poya. Dans un avenir relativement proche, ces montants réservés ne seront plus dans les caisses de l'Etat. Ils auront été utilisés pour financer ces tâches ou ces réalisations. Ajoutons encore que le solde non affecté de l'ordre de 330 millions de francs doit être relativisé. Il ne représente que le 10% des dépenses de l'exercice 2009. L'important programme d'investissements prévu dans le plan financier actualisé – le projet de métro annoncé récemment n'y figure pas – qui attend le canton ces prochaines années mettra à contribution ses fonds propres qui nous éviteront, dans un premier temps du moins, de devoir recourir à l'emprunt. Quant à ceux qui pensent que le niveau actuel des taux d'intérêt historiquement très bas devrait inciter les collectivités publiques à emprunter et à s'endetter, je leur donne rendez-vous au moment où les taux d'intérêt reprendront l'ascenseur.

Aujourd'hui, nous pouvons estimer que le pire de la crise économique et financière est passée. Il est possible d'envisager l'avenir avec un certain optimisme, mais au-delà de la crise, les défis structurels et les charges durables qui attendent le canton ces prochaines années ne se sont pas volatilisés. Au contraire, ils



se précisent. Il est certain que le Conseil d'Etat aura besoin du concours et de l'appui du Grand Conseil pour empoigner ces tâches exigeantes et complexes. C'est en vertu de ces différentes considérations que je vous invite, au nom du Conseil d'Etat, à voter l'entrée en matière sur les comptes 2009 et à les approuver tels que présentés.

**Page Pierre-André (UDC/SVP, GL).** le groupe de l'Union démocratique du centre se réjouit du bon résultat des comptes de l'année 2009, des comptes bien maîtrisés et plus ou moins conformes au budget présenté en fin d'année 2008. Avec un bénéfice de 5,8 millions et des opérations extraordinaires de plus de 100 millions et certainement des réserves que l'on ne remarque pas dans les comptes présentés, ces résultats nous prouvent que la vision de notre groupe parlementaire qui souhaitait une fiscalité plus attractive est tout à fait juste et réaliste. Je constate que malgré la légère diminution de la charge fiscale, notre canton reste un canton à la traîne avec une fiscalité trop lourde. Cela signifie que si notre canton voulait une charge fiscale comparable aux autres cantons, on doit diminuer encore d'une façon importante les impôts. On peut dire aujourd'hui que nous avons des prestations sociales attractives: congé maternité, augmentation des vacances, pour n'en citer que deux.

Lors de la discussion du budget, notre groupe s'était offusqué de l'augmentation des charges en personnel. Aujourd'hui, nous constatons qu'elle est moins élevée que prévu, mais tout de même importante. Je ne veux pas parler des secteurs de l'enseignement, des soins hospitaliers et de la sécurité où l'augmentation est indispensable. On crée des postes pour la communication; on nomme des responsables pour toutes sortes de choses, une responsable pour les personnes en surpoids par exemple, alors que le canton de Fribourg a la chance d'avoir la miss ronde univers 2010. Nous créons un nouveau logo cantonal qui nous coûtera certainement plus d'un million avec tous les changements que cela implique, totems, peinture de voiture et autres enseignes, des pages entières de publicités dans la presse dont l'utilité me laisse perplexe.

Nous constatons également que plus vous augmentez le personnel dans les services pour le suivi des dossiers, plus vous augmentez les délais de réponse. Il y a toujours plus de personnes qui consultent chaque dossier, chacun veut un délai supplémentaire, personne n'ose prendre de décision et cela ralentit le système qui est de plus en plus lourd. Ce sont quelques exemples parlants pour prouver que nous devons mieux cibler nos dépenses et permettre à toute la population fribourgeoise de profiter de cette bonne situation financière. Comprenez notre exaspération car il y a tout de même des secteurs avec une trop grande dotation. La semaine dernière au comptoir de Romont, l'une des plus grandes manifestations du district de la Glâne, je constate que le Service vétérinaire vient durant deux heures contrôler la halle des petits animaux, établit un rapport, car la mare dans le parc des oies n'est pas assez grande, car il n'y a pas de nichoir dans le poulailler et les ânes n'ont pas d'accès pour se promener librement en plein air. Je rappelle que cette exposition a duré dix

jours et que les animaux étaient mieux traités que certains êtres humains certainement.

Je reviens à notre excellente situation financière. M. le Directeur des Finances, je me plains. Vous n'avez toujours pas appliqué complètement la motion que j'ai déposée avec mon collègue Stéphane Peiry concernant la diminution fiscale de 10% sur les personnes physiques. Je ne trouve pas normal qu'une motion acceptée par ce Parlement ne soit pas appliquée. Je cite notre directeur des Finances dans sa réponse à notre motion du 2 avril 2008: «Je suis convaincu que notamment les motionnaires ne feront pas preuve de frilosité à futur lorsqu'ils nous diront où il faudra économiser pour pouvoir assumer cette motion.» Vous disiez que l'on ne pouvait pas l'appliquer. Aujourd'hui nous avons la preuve qu'elle aurait été applicable en totalité et même plus. Nous maintenons cette volonté de diminuer la charge fiscale des Fribourgeois. Aujourd'hui, je m'engage, au nom du groupe de l'Union démocratique du centre, en collaboration avec les partis de droite, le groupe démocrate-chrétien et le groupe libéral-radical. Nous allons déposer des instruments parlementaires pour diminuer la charge fiscale des contribuables fribourgeois afin que notre population, qui est l'une des plus lourdement taxée de notre pays, profite un minimum de la bonne santé des communes et du canton. On le constate dans la presse avec les résultats des comptes communaux, les deux tiers des baisses n'ont pas touché les rentrées fiscales communales. Cet argent sera réinvesti dans nos régions en biens de consommation dans l'intérêt des petites et moyennes entreprises et de l'économie fribourgeoise en général. Le groupe de l'Union démocratique du centre remercie le Conseil d'Etat et l'ensemble du personnel de l'Etat pour la bonne tenue des comptes de notre canton. Avec ces quelques remarques, le groupe de l'Union démocratique du centre votera l'entrée en matière sur les comptes 2009 à l'unanimité.

**Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV).** Fort heureusement, les comptes 2009 de l'Etat de Fribourg se soldent très positivement par un bénéfice de presque 115 millions de francs. Si la crise économique a fortement affecté l'industrie d'exportation, elle aura épargné les finances cantonales. Le groupe démocrate-chrétien félicite le Conseil d'Etat pour sa rigoureuse conduite en période de récession. Nos remerciements s'adressent aussi à l'administration cantonale et au personnel de l'Etat compétent et efficace. Notre groupe est évidemment aussi conscient que cet excellent résultat témoigne d'années d'efforts entrepris durant les législatures précédentes.

Le groupe démocrate-chrétien constate avec satisfaction que, malgré les baisses d'impôts évaluées à plus de 100 millions de francs depuis 2007, la fiscalité cantonale n'a fait que croître durant la même période. Certainement, la conjoncture a quelque peu tassé la masse fiscale cantonale, mais les revenus n'ont pas baissé, allant même au-delà des prévisions budgétaires. Le plan de relance a évidemment permis un soutien significatif en fin 2009. Il le fera encore cette année et l'année prochaine. Nous constatons que le Gouvernement a pleinement joué son rôle puisqu'il a accompagné cet effort par des investissements bruts d'environ 250 mil-

lions de francs sans compter l'aide providentielle du ciel qui s'évalue aussi à quelques centaines de millions de francs. La fortune nette cantonale s'établit ainsi en 2009 à presque 750 millions de francs dont un petit peu plus de la moitié, il est vrai, est déjà affecté à des projets précis.

Le groupe démocrate-chrétien prend note avec satisfaction aussi que les charges du personnel sont restées en-dessous du budget, même si elles augmentent d'environ 5% par rapport à 2008. Cette augmentation, nettement moindre qu'en 2008, année de l'intégration des effectifs de l'hôpital fribourgeois, découle de l'adaptation des salaires et de l'augmentation du nombre de postes de quelque 220 unités.

Le groupe démocrate-chrétien approuve la proposition de répartition du bénéfice 2009, à savoir notamment l'affectation de 50 millions de francs à un fonds d'infrastructure dont le contenu et la finalité exacts devront encore être soumis au Grand Conseil, mais aussi 16,9 millions de francs pour compenser un changement de système de subventionnement dont pourrait pâtir l'Université et enfin des montants de charges extraordinaires, comme le renouvellement des remontées mécaniques, la galerie souterraine de la Poya, le fonds de l'énergie ou autres pensions alimentaires dont le Grand Conseil a déjà eu à s'occuper.

Toutefois, notre groupe souhaite que cette répartition des bénéfices à l'avenir gagne en cohérence en attribuant ces montants dans la mesure où ils sont acquis à un type prépondérant de dépenses. Concrètement, nous souhaitons que le fonds d'infrastructure soit aussi alimenté les prochaines années de manière telle que la politique cantonale puisse être assurée sur le long terme. Nous proposerons au Grand Conseil une motion en ce sens.

Enfin, notre groupe, en cohésion avec le groupe libéral-radical et le groupe de l'Union démocratique du centre, souhaite que la population fribourgeoise ainsi que ses entreprises bénéficient encore de la bonne santé financière du canton et profitent donc d'une nouvelle baisse fiscale. Nous pensons que le ménage cantonal supporte une réduction supplémentaire de la fiscalité sans mettre en péril le bon fonctionnement de l'Etat. Notre groupe veillera en particulier à ce que les familles puissent bénéficier de l'allègement fiscal. Nous comptons bien entendu sur l'accomplissement complet de la motion de groupe déposée en 2008 par MM. Romanens et Bapst, notamment pour ce qui concerne le splitting. Nos trois groupes déposeront donc prochainement un instrument parlementaire avec des propositions concrètes.

Fort de cette analyse, le groupe démocrate-chrétien accepte l'entrée en matière tout en remerciant encore une fois le Gouvernement pour la bonne tenue des comptes et la prudence avec laquelle il gère notre canton.

**Thomet René** (PS/SP, SC). Huitième résultat bénéficiaire consécutif, les comptes 2009 de l'Etat de Fribourg présentent un bulletin de santé très positif, un peu meilleur que celui qui vous parle. Mais que constatons-nous derrière les chiffres? Une rigueur de gestion dans l'ensemble des Directions dans le respect de leur budget et nous tenons à féliciter le Conseil d'Etat, les responsables et les agents de la fonction publique pour

leurs efforts et pour cette rigueur. Nous constatons aussi des charges, notamment salariales, plus faibles que celles prévues au budget. Les recettes progressent elles aussi avec cependant des produits de la fiscalité en faible augmentation, effets retards de la crise, effets peut être encore à venir. De toute façon, la reprise dont tout le monde parle ne déploiera ses effets qu'à retardement. Si l'on ajoute que le volume d'investissements nets atteint des records et que l'on enregistre une augmentation de la fortune nette de l'Etat, on pourrait penser que tout va bien dans le meilleur des mondes. Il ne faudrait pas oublier que cette fortune est d'ores et déjà affectée à environ 55%. Le Conseil d'Etat a eu la sagesse de créer des provisions pour quelque 114 millions, des provisions surtout destinées à donner de l'air aux budgets futurs. Seuls les 50 millions de fonds d'infrastructure laissent présager de travaux non encore décidés formellement. On pense bien sûr très fort au RER, mais également aux écoles, à l'Université qui nécessite aussi des agrandissements.

Le groupe socialiste ne s'étonne pas que la droite libérale embouche déjà les trompettes appelant à de nouvelles baisses fiscales. Quelle difficulté à retenir les leçons des erreurs passées! La politique des caisses vides, ça les connaît. Le parti socialiste quant à lui reste attaché au respect des engagements prévus par la Constitution. Le bol d'air laissé par les provisions doit impérativement permettre de mettre enfin sur pied les prestations complémentaires pour les familles, ainsi que de donner l'impulsion nécessaire à la création de structures d'accueil de la petite enfance et ceci sans compter sur les moyens qu'il s'agira de mettre pour faire face au vieillissement de la population. Un concept global de la personne âgée a été plébiscité par ce Parlement. Le Conseil d'Etat s'est mis au travail, toujours dans le but de respecter les dispositions de la Constitution à ce sujet. Même s'il s'agit d'utiliser le plus efficacement possible les moyens déjà mis à disposition, il est illusoire de croire que cela ne coûtera pas quelque chose en plus. Un Etat progressiste, un Etat attrayant est avant tout un Etat social et solidaire qui garantit une place à chacun, qui permet à chacun, jeunes, familles et personnes âgées de vivre décemment avec un minimum vital. Qu'il laisse la possibilité à toutes et à tous d'avoir accès à un travail en lui permettant de confier son ou ses enfants aux structures d'accueil et qu'il permette aux aînés de vivre une fin de parcours de vie dans la dignité. C'est ce que l'on pourrait appeler le développement durable d'une société. Ce n'est pas en coupant les ressources de l'Etat pour le profit des plus nantis que l'on parviendra à aider les plus défavorisés. Nous nous y engageons fermement. A la lumière des résultats actuels des comptes de l'Etat, mais surtout en raison des objectifs encore à atteindre en matière de politique familiale et de lutte contre la précarité, le groupe socialiste s'opposera avec détermination à la politique néo-libérale des caisses vides par le biais de diminution d'impôts. C'est avec ces considérations que le groupe socialiste accepte l'entrée en matière sur les comptes 2009 de l'Etat.

**Geinoz Jean-Denis** (PLR/FDP, GR). Dans la plupart des pays du monde, à cause de la crise financière qui a débuté en automne 2008, les budgets et les comp-

tes annuels accusent des déficits qui varient entre 5 et 14% du PIB. En Suisse, la Confédération annonce des comptes 2009 qui affichent un excédent de 2,7 milliards et une réduction de la dette de 11 milliards pour se situer, elle, à 111 milliards, soit un recul de 20 milliards depuis 2005.

A Fribourg, où en est-on? Un excédent des comptes très modeste d'environ 6 millions, mais par contre des provisions et des réserves pour environ 115 millions. Sans entrer dans le détail, nous relevons les éléments suivants. Ces comptes sont exceptionnels et au-delà de toute attente. Les Directions ont bien tenu leurs budgets et la rigueur, malgré ce résultat exceptionnel, a été de mise. Les variations entre le budget et les comptes est de l'ordre de 5%, ce qui est acceptable et s'explique, d'une part pour les charges, par des opérations comptables, un plan de soutien à l'économie et une hausse des subventions redistribuées, d'autre part pour les revenus, par l'augmentation des rentrées fiscales sur le revenu et la péréquation fédérale favorable. Tout ceci engendre une constitution de provisions et de réserves pour un montant de 115 millions. Le plan cantonal de soutien voté par le Parlement en juin 2009 pour un montant de 50 millions n'a pas encore pleinement déployé ses effets, étant donné que seul le 13% a été utilisé. Le service de la dette ne représente que le 2,3% de la fiscalité cantonale, alors que par exemple en France, l'ensemble de la fiscalité des personnes physiques ne suffit pas à payer les intérêts de la dette. Le montant des investissements n'a jamais été aussi élevé depuis de nombreuses années et il se monte à 210 millions. La dette brute à 650 millions représente la somme de 2436 francs par habitant. Enfin, la fortune nette se monte à près de 750 millions, même si le 50% est déjà affecté.

Je voudrais maintenant dire deux mots sur mon appréciation. Sans noircir le tableau, nous devons tenir compte de l'évolution suisse et celle d'autres cantons, soit des nouvelles décisions fédérales en matière de financement hospitalier et de soins, le vieillissement de la population, le problème des EMS et des soins à domicile, le financement des assurances sociales et de l'assurance-maladie et enfin, la remise en question de certaines pratiques fiscales en Suisse et les conséquences au niveau cantonal. La Suisse n'est pas la Grèce et le canton de Fribourg ne se situe pas dans le Péloponnèse. Heureux pays, avec sa fortune de 750 millions et son excédent de revenu de l'exercice 2009 avant opérations extraordinaires, notre canton se doit de réagir et d'œuvrer pour le bien de la population.

J'en viens à ma conclusion et à ma proposition. Dans son message, le Conseil d'Etat mentionne à la page 51, je cite: «la nécessité de poursuivre la politique de réduction progressive de la fiscalité cantonale et de rester concurrentiel par rapport aux cantons voisins». J'ai déjà fait état de la forme olympique de nos finances fédérales. De plus, comme moi, vous avez lu la presse régionale de ces dernières semaines. Elle constate que la santé des comptes communaux pour l'exercice 2009, dans la grande majorité des communes, est remarquable. Enfin, un canton voisin, Neuchâtel, a publié un communiqué de presse le 29 avril annonçant une révision de la fiscalité des entreprises dont les éléments principaux sont les suivants: abaissement de

manière significative de l'impôt sur le capital des sociétés holding et réduction de moitié et par étape du taux de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Que faut-il en déduire? Si tous les signaux sont au vert pour la Confédération, les communes et nos voisins, notre canton se doit de réagir et d'aller dans le sens du Conseil d'Etat de réduire progressivement la fiscalité cantonale et de s'approcher de la moyenne suisse. Nous en avons les moyens. C'est pour cette raison que prochainement, avec mes collègues présidents des groupes démocrate-chrétien et de l'Union démocratique du centre, nous allons déposer un instrument parlementaire proposant de baisser la charge fiscale des personnes physiques et des personnes morales, ceci pour le bien de nos concitoyens et de nos entreprises. Avec ces considérations et nos remerciements à M. le Conseiller d'Etat Claude Lässer, Directeur des finances, le groupe libéral-radical vous recommande d'entrer en matière sur ces comptes 2009.

**Beyeler Hans-Rudolf (ACG/MLB, SE).** Notre groupe va voter l'entrée en matière sur les comptes 2009. Des charges extraordinaires de 114,9 millions sont à relever. Il s'agit entre autres d'un fonds d'infrastructure de 50 millions et de diverses provisions. Dans les charges de fonctionnement, le plus grand poste concerne les coûts pour le personnel avec un montant de 1325 millions, suivis des transferts de subventions pour un montant de 1058 millions. A part les provisions, on peut relever dans les charges deux postes avec un écart important par rapport au budget, à savoir les paiements directs avec un plus de 13,8 millions et l'entretien des routes avec un écart de 6,8 millions. Dans les charges en moins, les gros écarts concernent les subventions cantonales pour les institutions spécialisées avec un moins de 9,4 millions et les prestations complémentaires AVS avec 7,8 millions en moins. Du côté des revenus, je peux relever les transferts avec un montant de 1410 millions et les impôts avec 1047 millions. Par rapport au budget, les revenus sont en augmentation de 5,4%. Les postes avec un important écart en plus sont l'impôt sur les personnes physiques avec 24,8 millions supplémentaires. Il serait intéressant d'avoir le rendement fiscal par habitant afin de savoir si l'augmentation est due à l'augmentation du nombre d'habitants ou à l'augmentation du revenu par habitant. Au niveau des revenus en diminution, ce sont les impôts sur les personnes morales avec un montant de 8,3 millions en moins, dû à l'effet de la crise. Le montant des investissements bruts s'élève à 229 millions. Les investissements nets sont restés stables avec 140 millions. L'aménagement des routes cantonales avec 69,8 millions, les investissements pour le réseau hospitalier de 15,8 millions, l'achat d'immeubles (Place Notre-Dame 2), avec 12,9 millions et la construction de l'Ecole des métiers avec 12 millions sont à relever. Dans le cadre du plan de soutien, un montant de 6,4 millions a été dépensé. Au niveau du personnel, 9576 EPT dont 4587 EPT dans le secteur de l'enseignement sont à relever. Le capital net au 31 décembre s'élève à 750 millions ou à 2788 francs par habitant de ce canton. Avec ces remarques, notre groupe va voter l'entrée en matière.



**Burgener Woeffray Andrea** (PS/SP, SC). Die Sozialdemokratische Fraktion freut sich wie Sie alle über das gute Finanzergebnis. Sie teilt aber die Schlussfolgerungen nicht, welche die Rechte nach dem positiven Rechnungsabschluss verlauten lässt. Wir können uns nicht davon überzeugen, dass noch eine Steuersenkung dem Wohl der Mehrheit der Bevölkerung unseres Kantones zuträglich sein könnte. Nein, im Gegenteil: Im Bezug auf kaum eine andere Frage wird derart polarisierend argumentiert, wie wenn es darum geht, zu entscheiden, was mit einem Ertragsüberschuss zu tun ist.

Für die SP ist diese Frage eine Frage der Chancengleichheit und eine Frage der Gerechtigkeit. Die Freiburger Gemeinden haben hohe Schulden, während der Kanton sich zum wiederholten Male ins Trockene bringt. Ist das wohl gerecht? Die Familien unseres Kantons haben Bedürfnisse, die derzeit nicht genügend gedeckt sind. Familien leben in Armut oder an der Grenze zu dieser. Eltern versuchen, Beruf und Familie zu vereinbaren. Eltern sind im Spagat zwischen der Sorge des Aufwachsens ihrer Kinder einerseits und andererseits zwischen der Aufgabe, sich der eigenen Eltern anzunehmen. Ist das wohl gerecht?

Der Staatsrat hat diese ungerechten Verteilungen erkannt und deren Aufhebung selbst im Regierungsprogramm 2007–2011 festgeschrieben. Noch ist die Legislatur nicht beendet. Während den Steuersenkern bereits ihre Wünsche erfüllt wurden oder zumindest zum Teil erfüllt wurden, warten Familien noch auf die Einführung von Ergänzungsleistungen für Familien in bescheidenen Verhältnissen. Sie warten auf eine wirkungsvolle Bekämpfung der Armut, wovon vor allem sie, die Familien, im Speziellen betroffen sind. Sie warten auf ein überarbeitetes Kleinkindergesetz. Sie warten auf die Förderung der ausserschulischen Betreuung. Kurzum: Sie warten auf eine Lebensqualität, deren Aufbau die wirkliche, selbst sogar der wirtschaftliche Triumph dieses Kantons ist, respektive sein könnte. Gerade diese Lebensqualität muss es uns wert sein, dem Staat etwas mehr Geld zu lassen, damit er seinen Aufgaben oder den Aufträgen, die wir ihm geben, nachkommen kann, damit er bei den Gemeinden im Allgemeinen und bei den Familien im Besonderen ausgleichend eingreifen kann.

**Le Rapporteur général.** Je constate que l'entrée en matière n'est pas combattue. Je remercie tous les rapporteurs des groupes pour leur soutien. En ce qui concerne les différentes remarques et revendications de certains rapporteurs, je laisserai M. le Commissaire du gouvernement y répondre.

**Le Commissaire.** Je remercie tous les intervenants qui sont d'accord avec l'entrée en matière. La plupart des interventions relèvent souvent plus de la profession de foi que de questions d'intervention. Je ne vais pas les reprendre en totalité.

Tout d'abord, M. le Député Page, au nom du groupe de l'Union démocratique du centre, a évoqué la question du logo ou de l'image du canton. Je crois qu'il faut être cohérent. On ne peut pas sans arrêt expliquer que le canton doit mieux se vendre ou être plus présent

sans s'en donner les moyens. Avoir une seule image en est un et c'est ce que nous essayons de faire. Un logo unique coûte certainement moins que les vingt ou quarante logos qui existent aujourd'hui. L'idée est de simplifier et d'uniformiser l'image cantonale pour arriver à mieux se faire connaître et mieux se vendre. Il faut quand même préciser que quel qu'en soit le coût, c'est une dépense unique et non répétitive. Cela profite aussi à des PME fribourgeoises dans un domaine, notamment celui des arts graphiques qui n'est pas particulièrement gâté par la conjoncture actuellement. A titre personnel, je trouve que si l'on avait voulu choisir le moment, on n'aurait pas pu mieux le choisir en donnant un coup de pouce à un secteur qui en a autant besoin que les autres.

Plusieurs intervenants ont parlé des impôts. J'aimerais rappeler qu'il y a des parties de motions en lien avec la fiscalité qui doivent être encore réalisées. Avant de lancer de nouvelles motions qui la plupart du temps ont pour effet de disperser les efforts au lieu de les concentrer, laissez-nous d'abord terminer la mise en œuvre des motions existantes. Le député Geinoz a évoqué le canton de Neuchâtel, notamment en matière de fiscalité. Je fais le constat que la seule différence avec Fribourg, c'est l'effet d'annonce. Mais, en réalité, Neuchâtel applique la méthode fribourgeoise. Ses autorités se sont donné un objectif à 6–8 ans, puis essaient de faire les efforts petit à petit. On verra si elles y arrivent. C'est tout ce que je leur souhaite.

Le député Beyeler a dit qu'il serait intéressant d'avoir le rendement fiscal par habitant. Ce sont des statistiques que le Service cantonal des contributions édite chaque année et qui sont disponibles sans aucune difficulté.

On a également évoqué les communes. Le Service des communes a établi une statistique. On constate que l'endettement des communes fribourgeoises ces 5 à 10 dernières années a considérablement baissé. D'autre part, si l'on compare les résultats 2009, une grande partie des communes ont obtenu des résultats meilleurs que ceux du canton. Le résultat cantonal en gros c'est 3% du total des dépenses. J'ai vu de nombreuses communes qui sont bien au-delà de ce pourcentage, tant mieux pour elles! Lorsque les finances de la Confédération vont bien, lorsque les finances du canton vont bien, il serait anormal que les finances des communes se portent mal. Ce n'est pas une critique, mais une excellente chose que les finances de tous les pouvoirs publics aillent bien. Le citoyen s'en trouve également mieux.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à l'examen de détail des comptes.

## Comptes généraux de l'Etat pour 2009

### FINANCES

**Cardinaux Gilbert** (UDC/SVP, VE), rapporteur. Les comptes de la Direction des finances 2009 bouclent avec des recettes en augmentation d'environ 13 millions et des dépenses de 35 millions de plus que

prévu au budget, dues essentiellement à la constitution de provisions. Sur l'ensemble de l'année 2009, 12,5 EPT n'ont pas été utilisés. A relever au centre de charges 3705 – Administration des finances, une augmentation des recettes de 26 millions et là également, une diminution de 5 postes de travail. Les intérêts bancaires: plus 7,5 millions; part au bénéfice de la Banque cantonale: plus 2 millions; part de l'impôt anticipé: plus 5 millions; péréquation des ressources, part de la Confédération: plus 6 millions; prélèvement sur provisions: 2 millions. Au centre de charges 3725 – SITel: une diminution de charges de 1,7 million et également 5 postes qui n'ont pas été utilisés; entretien de matériel et jeux de logiciels: moins 200 000 francs; redevance d'utilisation d'équipement d'informatique: moins 500 000 francs que prévu au budget. Au centre de charges 3730 – Service du personnel: également moins 600 000 francs de charges; prestations de service par des tiers: 91 900 francs ont été utilisés alors que le budget en prévoyait 720 000. Au 3740 – Service des contributions: une augmentation de recettes de 23 millions environ. A noter à la position 330.003, une diminution de l'impôt irrécouvrable de 8,2 millions alors qu'il était prévu 10 millions. Les impôts en augmentation sont l'impôt sur le revenu des personnes physiques avec plus 24,7 millions, sur le capital des personnes morales avec plus 2,7 millions, sur les gains immobiliers avec plus 2,7 millions, sur les intérêts de retard (plus 1 million). Les impôts en diminution, dus un peu à la crise, sont l'impôt à la source (moins 1 million), les prestations en capital (moins 2,2 millions) et surtout le bénéfice des personnes morales (moins 8 millions). Au 3760 – Cadastre: également moins 1 million de charges. L'augmentation des charges due à la cadastration des bâtiments est largement compensée par l'augmentation des recettes (1,6 million). Au 3775 – Recettes et dépenses générales, position 304.003 Fonds pré-AVS: moins 900 000 francs de charges et surtout à la position 380.007 Versements aux provisions: 56,4 millions. Donc là il y a la création du fonds d'infrastructure de 50 millions. Dans les investissements, il y a une participation au site de St-Léonard de 2,3 millions financés par un prélèvement sur les fonds.

**Le Commissaire.** Le rapporteur a été complet, je n'ai rien à ajouter.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2009

DIRECTION DES FINANCES

**Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE), rapporteur.** Le rapport de la Direction des finances est très complet. Il relate l'activité de la Direction avec de nombreuses statistiques, mais je n'ai rien à y ajouter de particulier.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

## Rapport et comptes 2009

BANQUE CANTONALE DE FRIBOURG

**Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE), rapporteur.** Pour la Banque cantonale, le résultat 2009 est excellent, avec un bénéfice de 94,5 millions et le versement à l'Etat de 23 millions. Donc, comme je l'ai dit avant, soit 2 millions de plus que prévu au budget. Vous trouvez ce montant dans les comptes.

**Le Commissaire.** Je n'ai rien à ajouter.

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 67 voix sans opposition; il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Pittet (VE, PS/SP), Rapporteur ( ), Repond (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 67.

*S'est abstenu:*

Rossier (GL, UDC/SVP). Total: 1.

## Rapport et comptes 2009<sup>1</sup>

CAISSE DE PRÉVOYANCE DU PERSONNEL DE L'ÉTAT

**Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE), rapporteur.** Au 31 décembre 2009, la Caisse de pension affichait un effectif de 16 142 personnes assurées, soit 4% de plus, et un effectif de bénéficiaires de 3851, soit plus 5%. La situation financière de la Caisse de pension s'est améliorée par rapport à l'année 2008, avec un résultat

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 784ss.



positif de 73 millions. Là est comprise la revalorisation de la solde des salaires, 33 millions, soit 2,5%. La garantie de l'Etat diminue de 656 à 615 millions et le degré de couverture passe de 78,4 à 81%. A relever qu'une nouvelle loi sur la Caisse de pension est actuellement en consultation.

**Le Commissaire.** En l'état, je n'ai rien à ajouter.

**Chassot Claude (ACG/MLB, SC).** L'Alliance centre gauche prend toujours avec intérêt connaissance du rapport relatif aux comptes de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. La lecture du rapport de l'organe de contrôle nous conforte en annonçant une gestion saine et prudente répondant aux normes d'audit suisses. L'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations sont donc effectués dans les règles de l'art et c'est tant mieux. Ce constat sécurise l'avenir des assurés actuels qui sont donc au nombre de 16 000 environ. Satisfaction également au niveau du degré de couverture qui progresse de 2,7% et passe à 81,1%. Je ne vais pas entrer dans le détail de ce rapport qui est suffisamment explicite pour que chacune et chacun d'entre vous y voie clair.

La situation qui m'interpelle ici, comme syndic d'une commune dont certaines personnes ne savent même pas où elle se trouve et comme député d'une région qui semble être respectueusement ignorée, est celle liée à la politique d'investissements immobiliers de la Caisse. En analysant des informations qui nous sont données ici, je constate que les chefs-lieux de nos districts sont vraiment gâtés. A eux seuls, ils ont l'avantage d'accueillir des projets réalisés ou en cours pour environ 77 millions, auxquels il faut ajouter des constructions réalisées à la Tour-de-Trême pour 14 millions et à Guin pour 22 millions. Ce sont donc 113 millions d'investissements immobiliers consentis par la Caisse dans ces six localités. Et ailleurs? Eh bien je pense qu'il doit aussi y en avoir. Tout en sachant que les investissements prévus doivent impérativement répondre à des critères de rentabilité, je souhaiterais vivement que la commission immobilière élargisse ses projets d'investissements sur des localités qui garantissent elles aussi des taux de rentabilité tout aussi bons.

**Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE), rapporteur.** La question de M. le Député Claude Chassot concerne la politique d'investissement de la Caisse, donc je laisse M. le Commissaire y répondre.

**Le Commissaire.** La politique d'investissements de la Caisse est claire. Le premier objectif, c'est la rentabilité nécessaire au paiement des rentes actuelles et futures. Et la Caisse ne peut faire de cadeau à personne, parce que quand la Caisse va mal, on nous reproche d'avoir mal investi. A partir de là évidemment, il faut avoir des opportunités, il faut pouvoir acquérir des terrains ou acquérir des bâtiments existants mais, je dois le dire très honnêtement, nous préférons investir nous-mêmes parce qu'on sait ce qu'on veut, on sait ce qu'on vise, parce qu'on travaille pour le long terme. Il n'y a aucune commune qui serait une zone de non-investissement, mais encore faut-il que les opportunités existent, à des

prix corrects, et que les possibilités de rentabilisation existent pour qu'on puisse entrer en matière. Nous avons quantité d'offres tout au long de l'année et je peux vous dire que beaucoup de ces offres ne sont pas retenues parce que d'emblée, on se rend compte qu'il ne sera pas possible d'obtenir le rendement indispensable au paiement des rentes actuelles et futures.

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 66 voix sans opposition; il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Pittet (VE, PS/SP), Rapporteur ( ), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 66.

*S'est abstenue:*

Thalman-B (LA, UDC/SVP). Total: 1.

## Comptes généraux de l'Etat pour 2009

POUVOIR EXÉCUTIF / CHANCELLERIE D'ÉTAT

**Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE), rapporteur.**

Concernant le Pouvoir exécutif, à relever au 3100 – Conseil d'Etat: une diminution de charges de 450 000 francs, due à une diminution des pensions de retraite de 280 000 francs en raison d'un décès. Et dans les recettes, à la position 436.004 Récupérations de traitements: 140 000 francs dus à l'engagement des conseillers d'Etat dans les conseils d'administration. Au 3105 – Chancellerie: achat d'un véhicule pour 45 000 francs et prestations de service par des tiers; l'augmentation est largement compensée par un prélèvement sur le fonds de relance de 200 000 francs. Au 3110 – Service du matériel: également moins 300 000 francs de charges. Le résultat varie en fonction de l'achat et de la revente du matériel.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2009

CHANCELLERIE D'ETAT

**Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE), rapporteur.** Je n'ai pas de remarques sur ce rapport.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

## Comptes généraux de l'Etat pour 2009

POUVOIR LÉGISLATIF

**Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE), rapporteur.** Poste du Grand Conseil: moins 100 000 francs de charges. A la position 301.100, il y a le transfert d'un poste d'huissier à la Chancellerie et dans cette position figure également le salaire de M. Mudry, qui était greffier pour l'enquête sur le dépassement de crédit de la H189. Au 318.049 – Travaux informatiques effectués par des tiers: 50 000 francs n'ont pas été utilisés et au 1115 – Commissions, il y a plus 180 000 francs de charges. Ce supplément est dû à l'enquête sur la H189, pour laquelle il y a eu 69 séances de la CFG et aux indemnités de M. Mudry, greffier de la commission.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2009

CHAPITRES CONCERNANT LES RELATIONS EXTÉRIEURES DU CONSEIL D'ETAT

**Zadory Michel (UCD/SVP, BR), rapporteur.** Je remplace notre collègue Bapst qui a dû s'absenter et je vais vous lire son texte.

La Commission des affaires extérieures a eu la tâche, comme les années précédentes déjà, d'analyser le rapport sur les relations extérieures du canton. L'objectif de cette analyse est de passer en revue les multiples activités du Gouvernement, de les commenter si nécessaire et d'en informer le Parlement. La Commission des affaires extérieures a fait son examen dans sa séance du 30 avril 2010, en présence du président du Gouvernement, M. Beat Vonlanthen. La Commission constate avec satisfaction, et il en remercie vivement le Gouvernement, que celui-ci continue à s'engager sur le plan intercantonal pour les intérêts du canton de Fribourg. Les enjeux sont manifestes sur plusieurs plans et la Commission relève, comme le Conseil d'Etat, l'ambivalence dans laquelle le canton de Fribourg se trouve souvent. Nous devons jouer plus activement notre rôle comme région «pont» entre la métropole lémanique et le Hauptstadt Region Bern. Le décalage entre l'espace institutionnel et l'espace des problèmes à résoudre par les collectivités publiques est

une réalité et la pression sur les structures s'accroît. L'engagement s'illustre également à travers quelques chiffres: en 2009, 13 conventions étaient en cours de négociation ou de ratification. Le canton de Fribourg est représenté dans les comités de huit conférences gouvernementales, cantonales et nationales dont il en préside deux. Concernant les relations internationales, le Conseil d'Etat a formulé une prise de position sur la politique européenne de la Suisse à l'attention de la Conférence des gouvernements cantonaux. Le gouvernement fribourgeois est de l'avis qu'il est important de pouvoir négocier avec l'Union européenne et que la reprise autonome de droit communautaire n'est pas une solution viable. Il est par ailleurs favorable à l'idée d'un accord-cadre avec l'Union. Par ailleurs, le président du Gouvernement est membre du Bureau de l'assemblée des régions d'Europe, ce qui est notamment intéressant pour les échanges scientifiques et économiques. Pour terminer, la Commission des affaires extérieures relève encore une fois le travail important effectué et remercie le Gouvernement pour son esprit d'ouverture et de collaboration. La Commission propose au Grand Conseil de prendre acte du rapport sur les relations extérieures.

**Vonlanthen Beat, président du Conseil d'Etat.** Der Berichtstatter war sehr vollständig. Ich verzichte daher darauf, zur Zeit noch weitere Informationen zu geben.

**Glauser Fritz (PLR/FDP, GL).** Permettez-moi d'adresser quelques mots à notre Gouvernement au sujet de sa position sur les négociations en vue d'un accord de libre-échange avec l'Union européenne dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation. Les projections de l'Union suisse des paysans font ressortir que la mise en place d'un tel accord diminuerait les trois quarts des revenus des familles paysannes. Deux tiers des exploitations agricoles pourraient cesser leur activité à court terme. L'étude faite par le professeur Lehmann de l'EPFZ prédit l'abandon de la culture des céréales planifiables et de la production porcine. Le sort des cultures spéciales, telles que l'arboriculture et les cultures maraîchères, ne serait probablement guère meilleur. Mais la pire des conséquences serait que le système des exploitations familiales, si chères à notre pays, passerait à la trappe. Il n'en résulterait pas seulement des drames humains mais aussi des conséquences quant à l'approvisionnement alimentaire de tout le pays avec des produits indigènes. Sans une production, tôt ou tard les partenaires en amont et en aval de l'agriculture vont disparaître. Cela fera beaucoup de places de travail perdues, spécialement situées dans notre canton. J'attends de notre Gouvernement une position claire en faveur de notre agriculture, comme l'a fait notre voisin le canton de Vaud, qui a adhéré à l'Association suisse pour un secteur alimentaire fort qui a comme objectif de lutter contre un tel accord.

**Zadory Michel (UCD/SVP, BR), rapporteur.** Je passe peut-être la parole au commissaire du Gouvernement concernant l'intervention de M. Glauser.

**Vonlanthen Beat, président du Conseil d'Etat.** Oui, le Conseil d'Etat a été consulté par la Conférence des cantons durant l'année 2009 dans le contexte de réactualisation de l'état des lieux des cantons à propos de la politique européenne de la Suisse. Comme vous le savez, il y a les trois possibilités: soit le statu quo, soit la poursuite de la voie bilatérale aux conditions institutionnelles de l'Accord sur le transport des marchandises révisé, soit la discussion sur le lancement de négociations avec l'Union européenne en vue de l'adhésion. Le Conseil d'Etat avait pris la position suivante: «On ne peut pas s'opposer à la réflexion, à la discussion actuelle et on doit pouvoir prendre des décisions dès qu'on saura quels sont les résultats de ces négociations». Mais le Conseil d'Etat a toujours dit de manière très catégorique qu'il faut pouvoir soutenir l'agriculture fribourgeoise qui est tellement importante, l'agriculture suisse, et prévoir des mesures d'accompagnement très claires. Et dans ce contexte-là, nous avons eu des discussions très animées avec l'Association des maraîchers du district du Lac, où nous avons émis vraiment les mêmes réflexions. Nous avons dit être ouverts à la discussion, mais nous nous efforcerons de pouvoir bien défendre les intérêts de nos paysans le cas échéant. Pour l'instant, c'est tout ce que j'aimerais dire à ce sujet.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

## Rapport d'activité 2009

COMMISSION DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

**Zadory Michel (UCD/SVP, BR), rapporteur.** Encore une nouveauté: un rapport annuel de la Commission des affaires extérieures vous a été distribué pour la première fois cette année. Il n'est donc pas inutile de rappeler le contexte. En adoptant la loi sur les conventions, le Grand Conseil a délégué à la Commission des affaires extérieures un certain nombre de compétences. En échange de cette délégation, il a disposé que la Commission devait rendre compte de l'usage qu'elle fait des ses nouvelles compétences. D'entente avec le Bureau, la Commission a choisi de le faire au moyen d'un rapport annuel complété par des communications ponctuelles au Bureau. Ce premier rapport a la forme d'un rapport d'activité avec l'objectif d'informer brièvement le Grand Conseil sur les activités de la Commission dans l'année précédente. Dans le futur, un tel rapport pourrait également prendre une forme plus politique, contenant par exemple des prises de position de la Commission des affaires extérieures concernant un objet particulier. De notre part, le contenu de ce rapport ne nécessite aucun commentaire.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

## Comptes généraux de l'Etat pour 2009

ECONOMIE ET EMPLOI

**Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR), rapporteur.** Le compte administratif de la Direction de l'économie et de l'énergie présente un excédent de charges de 197 millions de francs, en augmentation de 10 millions par rapport au budget, soit 13,5 millions au compte de fonctionnement et moins 3,5 millions au compte des investissements. L'analyse des différents centres de charges apporte la justification à ces variations qui sont à mettre en relation avec le résultat des comptes généraux de l'Etat. Centre de charges «Secrétariat général»: la Direction de l'économie et de l'énergie, à l'instar d'autres Directions, a procédé à la création de provisions pour 17,755 millions, ce qui explique notamment le montant de 14,2 millions sous la rubrique 380.007 «Affectation au projet de remontées mécaniques». Ainsi, 23,2 millions sur les 25,2 millions décidés par le Grand Conseil pour ces projets sont financés. On constate une diminution d'environ 2,7 millions en rapport avec la contribution à la HES-SO, liée au nombre d'élèves et à un remboursement du trop-perçu en 2008. Quant au fonds d'équipement touristique, celui-ci est alimenté par des subventions annuelles de 550 000 francs à la rubrique 364.022. Le montant du fonds au 31 décembre 2009 se montait à 1,441 million. Outre les engagements antérieurs décidés par le comité de gestion, il est heureux de relever que sept nouveaux projets ont bénéficié de l'octroi d'aide financière ordinaire, sous la forme de prise en charge partielle d'intérêts.

Au chapitre des investissements, un montant budgétisé de 9 millions de francs sous la position 503.001 – «Achats d'immeubles» concernait l'EMAF. On retrouve la comptabilisation de ce montant au centre de charges 3542.6 sous la même rubrique. Promotion économique du canton de Fribourg: l'excédent de charges au compte de fonctionnement provient essentiellement d'une perte sur cautionnements pour 1,57 million. Les informations utiles concernant la gestion des cautionnements ont été apportées par la Direction et nous relevons qu'une provision de 3 millions a été inscrite en 2008 dans les comptes de la Promotion économique. D'autre part, 1,55 million a été mis à charge des comptes 2009 par un versement aux provisions. Ce versement alimente le fonds de réserve pour perte sur cautionnements et compense pratiquement celle évoquée précédemment et comptabilisée en 2009. La dépense budgétisée pour les contributions au service de l'intérêt pour les petites et moyennes entreprises en régions de plaine est inférieure de 440 000 francs. Cela est dû au retard des entreprises bénéficiaires à remettre tous les documents et justificatifs nécessaires. Toutefois, nous avons constaté que les contributions accordées ont été toutes payées au début 2010. Le versement au Fonds de la nouvelle politique régionale augmente substantiellement en regard de l'augmentation des subventions fédérales NPR et des prélèvements sur le fonds cantonal du même chapitre.

Service du Registre du commerce: l'augmentation des recettes de 457 000 francs provient d'une année exceptionnelle quant aux inscriptions influençant fortement



la somme des émoluments. Service de la formation professionnelle: on notera que la comptabilisation de certaines charges en rapport avec ce budget figure sur d'autres natures comptables de l'Ecole des métiers. Le dépassement budgétaire relatif aux subventions pour le perfectionnement professionnel a fait l'objet, lui, d'un arrêté du Conseil d'Etat de 250 000 francs. La participation cantonale découlant de la subvention fédérale effective, ainsi que l'augmentation de l'offre en la matière, justifient ce dépassement. Aux positions 375.041 et 470.041 – Subventions fédérales pour les associations professionnelles, la différence sur ces deux rubriques s'égalise. La non-utilisation des montants budgétés provient du calendrier des paiements aux fournisseurs prévu qui n'a pas pu être respecté. Cette situation s'est régularisée au début 2010 et n'a engendré aucun retard pour les travaux concernés, dont le projet de construction «Boucle Derrière-les-Remparts».

Ecole professionnelle santé-social: la baisse des recettes à la position 436.004 d'environ 190 000 francs est due à la surestimation, lors de l'établissement du budget, du nombre d'élèves de la filière «Assistance et soins en santé communautaire». Ecole des métiers de Fribourg: au fonctionnement de ce centre de charges, on retrouve le report de comptabilisation évoqué au centre de charges 3542.1 – Service de la formation professionnelle, position 319.001, mentionnant un budget de 1 million de francs. On relèvera encore que les amortissements sur immeubles ont été effectués à hauteur de 3,13 millions, supérieurs de 74% par rapport au montant budgété. Cette situation relève des directives de la Direction des finances en la matière. A la position 503.001, les 9 millions de francs investis concernent l'achat de «La Timbale», soit 7,6 millions pour l'immeuble et 1,4 million pour les équipements. Pour la position budgétaire de cet investissement, je vous renvoie au centre de charges 3500 comme déjà expliqué. Ecoles techniques: les contributions pour la fréquentation d'écoles hors du canton sont en augmentation de 570 000 francs. Cette différence provient essentiellement de la difficulté à établir de manière précise le budget. Par ailleurs, le transfert de ce secteur à la DEE a fait qu'un montant de 250 000 francs est resté dans les comptes de la DICS, ce qui représente la moitié de ce dépassement budgétaire.

Ecole d'ingénieurs et d'architectes: l'augmentation significative des traitements du personnel enseignant est justifiée par une augmentation des EPT cohérente, elle, avec l'augmentation du nombre d'étudiants. Le montant figurant sous rubrique 331.001 «Amortissement des immeubles» a été budgété au centre de charges 3557, même rubrique. Ce transfert émane d'une directive de la Direction des finances afin d'harmoniser les amortissements des HES. «Service des transports et de l'énergie»: aux positions 330.010, 331.011 et 331.012, on relèvera que la Direction des finances est la direction compétente en matière de politique des amortissements. Nous avons noté que les prêts conditionnellement remboursables ou à fonds perdus font en général l'objet d'un amortissement la même année que l'engagement des montants d'investissements. Les autres centres de charges de cette Direction n'appellent en l'état pas de commentaires particuliers.

Enfin, la statistique de l'occupation des postes de travail démontre que la Direction de l'économie et de l'énergie a bénéficié de 589 EPT, en hausse de 31,6 EPT. Le secteur de l'enseignement, comme déjà expliqué, représente 89,5% de cette évolution. Il me reste à remercier la Direction de l'économie et de l'énergie pour son travail, pour le résultat obtenu et son esprit de transparence qui a prévalu à l'examen des comptes 2009.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Le rapporteur a été très complet. Je me permets de faire une petite remarque concernant le plan de relance. Le bilan intermédiaire nous montre que cet argent est bien investi. Un exemple: en ce qui concerne l'allocation pour l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle, on a pu faire 120 contrats. Ceci signifie que le taux de chômage des jeunes entre 20 et 24 ans a pu être diminué de 1%. Le Conseil d'Etat a lancé une évaluation approfondie de ces investissements et il va vous faire un rapport intermédiaire, si possible pour la séance de juin où l'on pourra vous montrer les résultats.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2009

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI

**Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR), rapporteur.** J'aimerais souligner que ce rapport reflète et relève de façon exhaustive l'activité de la Direction passée sous revue. A ce stade, je n'ai pas de commentaire complémentaire à formuler.

**Morand Jacques (PLR/FDP, GR).** Dans son rapport au point 2.2.5 «lutte contre le travail au noir», le Conseil d'Etat fait mention des contrôles effectués. Il cite 557 contrôles effectués pour 1735 travailleurs contrôlés. Parmi ces contrôles, 107 entreprises pour 205 travailleurs ont fait l'objet d'une dénonciation. J'aimerais connaître les suites qui sont données à ces dénonciations. Quelles suites ou sanctions sont données ou prononcées contre les entreprises qui occupent des travailleurs au noir ou des travailleurs au gris. Quelles suites ou sanctions sont données ou prononcées contre les personnes qui travaillent dans ces entreprises? Quelles suites ou sanctions sont données ou prononcées contre les personnes qui ont un employeur et qui font du travail au noir à côté de leur emploi et qui, de ce fait, font concurrence à leur employeur. Je remercie d'avance le commissaire du gouvernement pour ses réponses qui, je l'espère, seront circonstancielles.

**Roubaty François (PS/SP, SC).** Nous avons pris connaissance du rapport d'activité de votre Direction et plus particulièrement de celui déployé par le

Service public de l'emploi (SPE). A ce titre, nous ne vous cachons pas que nous sommes quelque peu étonnés de constater que ce Service apparaisse une nouvelle fois dans la presse pour des problèmes que nous aurions aimé considérer comme résolus. Nous ne vous cachons pas que plusieurs sources concordantes nous laissent croire que la situation au SPE n'est pas aussi idyllique que celle montrée dans les journaux. De plus, nous trouvons fort discutables le fait d'engager des conseillers ORP d'une durée déterminée d'une année. Plusieurs personnes n'ont pas vu leur contrat transformé en contrat de durée indéterminée (CDI). Certains conseillers qui se plaignent de ne plus disposer de suffisamment de temps pour dispenser un appui de qualité aux chômeurs et aux demandeurs d'emploi nous ont exprimé leur malaise. L'absence de toute information des difficultés encourues par le SPE nous laisse perplexes. Si l'on prend en compte l'intervention de la FEDE, qui n'a pas l'habitude de s'épancher à tort et à travers dans la presse, toutes ces informations nous laissent douter de la volonté de ce Service à renseigner d'une manière objective et réaliste les élus du Grand Conseil. Je me permets de rappeler qu'ils sont chargés de s'assurer du bon fonctionnement de notre administration cantonale.

**Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR), rapporteur.** Je remercie les députés Morand et Roubaty pour leurs interventions. Ils ont posé des questions qui touchent l'opérationnel et je vais laisser le commissaire du gouvernement y répondre.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Concernant la question de M. Morand, les sanctions sont de la compétence de diverses autorités, comme par exemple les autorités d'assurances sociales, le juge d'instruction, etc. Le système est mis en place et des retours sur les sanctions parviendront ultérieurement. On pourra vous donner des informations en détail plus tard. Pour l'instant, je n'ai pas d'information concrète.

Concernant la question de M. Roubaty, je voudrais dire qu'il y a eu des discussions et des attaques dans la presse concernant le Service public de l'emploi. Je tiens à relever que le Service et les collaborateurs sont sous une très forte pression, notamment à cause de la crise, du nombre de demandeurs d'emploi et également à cause d'un nouveau système informatique. Je dois dire de manière très claire que le Service public de l'emploi fait un travail remarquable. On le voit dans les résultats aussi et dans les statistiques. Le canton de Fribourg est le canton avec le taux de chômage le plus bas de tous les cantons de la Suisse romande.

Je constate qu'il y a eu quelques questions concernant le climat de travail, notamment répercuté dans la presse et dans les médias. Même si j'ai vu personnellement qu'en général le climat était très bon, même si la dernière enquête de satisfaction a montré que 86% des collaboratrices et collaborateurs du SPE se sentaient bien, voire très bien, j'ai été d'accord de lancer une nouvelle enquête de satisfaction. Cette enquête de satisfaction sera réalisée du 25 mai au 11 juin prochain. J'ai mandaté une entreprise neutre, l'entreprise Empi-

ricon AG de Berne, et j'ai institué un groupe d'accompagnement présidé par un collaborateur du secrétariat général de la DEE, mais avec le président de la FEDE et un autre représentant des syndicats, ainsi que des personnes de la commission du personnel. J'attends des résultats avant la pause d'été et je les communiquerai ainsi.

Concernant l'engagement à temps partiel, je dois vous dire que vu la fluctuation du taux du chômage et du nombre de demandeurs d'emploi, on doit renforcer l'effectif du personnel, mais vu que cette fluctuation existe, nous ne pouvons pas engager du personnel à durée indéterminée. Il faut pouvoir les engager à temps partiel. C'est la Confédération qui donne le cadre général.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

## Comptes généraux de l'Etat pour 2009

SANTÉ ET AFFAIRES SOCIALES

**Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV), rapporteur.** Le compte de fonctionnement de cette Direction boucle avec une diminution de l'excédent de charge de quelque 29 millions de francs par rapport au budget 2009 et de quelque 20 millions de francs par rapport au compte 2008. La Direction connaît une augmentation de 25 EPT essentiellement liée à la situation du Réseau hospitalier fribourgeois.

Je relève au centre de charges 3605 – Service de la santé publique, la diminution de l'excédent de charges d'environ 600 000 francs. Le programme de vaccination contre le cancer du col de l'utérus a connu moins de succès que ce qui avait été prévu. Les charges liées à ce vaccin sont allégées de quelque 975 000 francs, mais la récupération de frais pour le programme est aussi nettement moins importante. A la position 363.003, vous constatez la participation de Fribourg au fonctionnement de l'Hôpital intercantonal de la Broye, en diminution de plus de 800 000 francs. Au moment de l'établissement du budget, la convention avec l'Hôpital n'avait pas encore été signée et l'activité a également été moins importante.

Au 3611 – Réseau hospitalier fribourgeois, le compte de fonctionnement boucle avec un excédent de charges en augmentation de quelque 4,5 millions de francs à environ 166 millions contre 162 millions budgétés comme enveloppe globale. Le HFR a réalisé une enveloppe globale de 165 millions de francs, donc un malus de quelque 3,5 millions. Après affectation d'un montant de 996 000 francs au fonds d'égalisation des résultats pour le bonus 2008, l'excédent du compte de fonctionnement s'élève donc, comme dit, à environ 166 millions. L'excédent de dépenses tient surtout au dépassement d'effectifs budgétés de quelque 23 EPT. Le dépassement tient dans l'augmentation de l'activité, le remplacement du personnel momentanément absent, notamment pour cause de maternité, et l'octroi de 3 jours de vacances supplémentaires. Compte tenu de ces prévisions déficitaires, le conseil d'administra-

tion a décidé de geler des investissements prévus pour 2009 pour un montant de quelque 940 000 francs.

Au Réseau fribourgeois de santé mentale – centre de charges 3618, l'excédent de charge du compte de fonctionnement est en diminution de 363 000 francs. La somme des traitements conduit à une diminution de quelque 1,6 million de francs. C'est le résultat de la diminution de l'activité hospitalière liée à l'augmentation des services ambulatoires, d'une très bonne maîtrise des coûts et, pour reprendre l'expression du rapport, de la bonne santé mentale des Fribourgeoises et des Fribourgeois.

Au Service de la prévoyance sociale – centre de charges 3645, l'excédent de charges est en diminution d'environ 6 millions. A relever un report de crédit de 9,4 millions de francs sur 2010 pour des soldes à payer aux institutions du canton. D'autre part, vous le trouvez à la position 436.000, le Service récupère 7,7 millions des institutions spécialisées fribourgeoises et autres; cela résulte du rattrapage dans l'établissement des décomptes finaux des institutions spécialisées. Au 462.010 de ce même centre de charges, vous constatez la part des communes à l'excédent des dépenses d'exploitation des institutions pour personnes handicapées en baisse de plus de 6 millions. En revanche, cette part est en augmentation de 2,5 millions pour ce qui est des EMS.

Au Service de l'action sociale – centre de charges 3650, l'excédent de charges est en augmentation de plus de 5 millions, lié essentiellement à la constitution d'une provision pour couvrir le déficit des pensions alimentaires. Je relève également à la position 366.014, l'augmentation de 4,5 millions pour l'aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés, qui correspond à un afflux plus important qui a d'ailleurs mené à l'ouverture du centre de Sugiez. Pour ce montant, on reçoit également une subvention fédérale en augmentation de 3,8 millions.

Au 3655 – Assurances sociales, l'excédent de charge est en diminution de 31 millions de francs. L'importance de ce montant dépend essentiellement des prestations complémentaires AVS et AI. Les versements du canton premièrement sont en forte baisse (moins 10,4 millions de francs). Il y a eu incertitude lors de l'établissement du budget 2009, puisqu'il y avait l'introduction de la RPT. Enfin, les subventions de la Confédération ont été plus importantes que prévu. Le budget des subventions fédérales pour les prestations complémentaires AVS se fondaient sur un taux de subvention de 25% et la part de la Confédération s'est élevée finalement à 28%. Pour les prestations complémentaires AI, la part fédérale budgétée à 25% a finalement été calculée à 44%. Au total, c'est un montant supplémentaire de 18 millions de francs que le canton de Fribourg a reçu.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Je remercie M. le Rapporteur pour son rapport très complet. Je n'ai rien à ajouter.

**Cotting Claudia (PLR/FDP, SC).** Le rapporteur vient de parler du nombre de demandes d'asile qui a tout de même engendré un montant bien plus important que

prévu au budget. Si je me réfère à «Asile actualité» qui nous est envoyée par ORS, il me semble qu'il n'y a pas eu de demandeurs plus importants durant l'année 2009, puisque ce document nous dit que la demande par rapport à la période correspondante de l'année précédente était même en diminution de 3,6%. Avez-vous une explication plus particulière concernant cette augmentation de charge?

**Rey Benoît (AGC/MLB, FV).** Ma question porte sur le subventionnement des institutions spécialisées. M. le Rapporteur l'a rappelé dans son rapport. Il y a environ 9,4 millions qui sont reportés sur le budget 2010 pour des soldes de décomptes en faveur des institutions spécialisées. Dans le rapport sur cette Direction, il nous est expliqué qu'il y a tout un travail de mise à jour des retards de ces décomptes avec les institutions spécialisées qui est en cours. J'aimerais savoir de la part de M<sup>me</sup> la Directrice où en est ce rattrapage, dans le sens où l'écart entre le décompte final et le versement de subventions ne fait que générer des intérêts d'argent qui doit être emprunté, que ce soit d'un côté ou de l'autre.

**Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV), rapporteur.** Pour la question de M<sup>me</sup> Cotting sur l'asile, je laisse à M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat répondre quant à l'évolution.

Pour la question de Benoît Rey, j'aimerais l'informer que l'on a reçu un document faisant l'état de la situation des institutions sociales et du rattrapage dans le temps, très précis, document que vous n'avez pas, je suppose. Cependant, M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat pourra donner une réponse plus précise.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Concernant la question de M<sup>me</sup> la Députée Claudia Cotting, nous avons effectivement eu un afflux extrêmement important au début de l'année 2009. Nous avons dû ouvrir en toute urgence un centre de requérants à Sugiez. Face à cet afflux massif de requérants, nous étions au plus du double de personnes arrivées par semaine ou par mois dans le début du mois. Cela a engendré 4 449 527 francs de dépenses supplémentaires, mais qui ont été compensées par des versements de la Confédération de 3 821 000 francs. Par rapport aux éléments que nous avons lors de l'élaboration du budget, nous avons un afflux qui a eu lieu entre fin 2008 et 2009 et c'est ce report de la fin 2008 sur 2009 qui nous amène aux chiffres que vous avez cités.

En ce qui concerne les décomptes finaux des subventions, j'aimerais rappeler que l'ensemble des institutions doivent nous présenter des comptes révisés par des sociétés fiduciaires avec des normes que nous avons mises en place. Mes services effectuent un contrôle sur les comptes des institutions. Il est important de voir dans quelle mesure nous prenons en charge les dépenses ou les recettes des différentes institutions. Nous avons, depuis maintenant deux ans, procédé à un énorme travail pour combler des retards datant des années 2000 environ. Aujourd'hui, ce que je peux vous dire, c'est que d'ici octobre 2010, tous les décomptes



jusqu'aux années 2007 seront terminés et nous allons entreprendre les décomptes 2008 et 2009 jusqu'à fin octobre 2010 en même temps. En ce qui concerne les écoles spéciales, tous les décomptes jusqu'à l'exercice 2007 sont finalisés ou en voie de finalisation. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, c'est la DICS qui a repris ces révisions. La situation maintenant est bien maîtrisée. Nous arriverons à avoir des comptes qui sont révisés dans les mois qui suivent la présentation des rapports.

Par rapport aux intérêts dont M. le Député Benoît Rey a parlé, vous avez vu dans les comptes que nous avons récupéré 7 778 872 francs. Ce sont les institutions qui nous doivent de l'argent, puisque nous avons toujours versé des soldes et des acomptes complémentaires pour ne pas pénaliser les institutions.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2009

DIRECTION DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

**Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV), rapporteur.** Ce rapport très complet vous donne moult détails et explications. Je relève, à la page 11, l'expression de «rail room care» qui a peut-être laissé quelques-uns d'entre vous songeurs. C'est un système évaluant l'aide et les soins à domicile qui est obligatoire pour le remboursement par santésuisse. Je relève aussi à la page 19, le tableau des maladies transmissibles dans le canton de Fribourg. Vous pouvez constater qu'il n'y a eu que 11 cas de grippe en 2009 – je vous rassure, c'est seulement les gripes déclarées – reconnues comme telles par les laboratoires. Ce n'est donc pas tout à fait le tableau de ce qui est réellement vécu. Et enfin, à la page 41, le tableau qui vous donne en deux chiffres l'aide sociale dans le canton, à savoir 25 millions au bénéfice de 8600 personnes.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

## Rapport et comptes 2009

ETABLISSEMENT CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES

**Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), rapporteur.** La Commission des finances et de gestion a examiné lors de sa séance du mercredi 21 avril 2010 le rapport 2009 de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS). Les points suivants sont à relever. A la page 28, chapitre 4, statistiques 2009, alinéa 4, on constate que plus de 82 500 personnes bénéficient d'une réduction de prime d'assurance-maladie. Ceci représente le 30,2% de la population permanente du canton. A signaler qu'une information systématique aux ayant-droits a été effectuée. A la page 29, alinéa 5 du présent rapport, on parle du remboursement aux

communes des primes arriérées dans l'assurance-maladie. Pour information, les communes peuvent demander à la Caisse de compensation le remboursement des primes arriérées, ce que cette dernière fait. Lorsqu'il y a remboursement, ce sont les communes qui encaissent. Un flou juridique a été constaté et il devrait être comblé par la cantonalisation. Pour ce faire, un projet de loi en la matière est en consultation depuis Pâques de cette année. Ceci signifie que rapidement les choses devraient rentrer dans l'ordre. Concernant les comptes, et en particulier ceux de la Caisse cantonale de compensation AVS, on constate à la page 20 des dépassements importants à la position 5159. Ceci provient du changement de tous les postes informatiques. Quant à la position 5158, le dépassement provient du programme Vista. Ce système coûtera à terme beaucoup plus cher que devisé. Mais, comme il sera utilisé par une grande majorité des cantons, si je ne m'abuse 17, M<sup>me</sup> la Commissaire du Gouvernement me corrigera si ceci est faux, et que l'ECAS est déjà fortement engagé dans ce nouveau produit, que le système actuel est en fin de vie, il est pratiquement impossible de faire marche arrière sans être fortement pénalisé dans le futur. Quant aux comptes de la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales, page 37 position 8 «entretien et réparations», un dépassement de plus de 2 millions est constaté. Ceci est dû à la rénovation totale d'un étage de l'immeuble sis à Givisiez, qui a subi en parallèle un défloccage complet.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** L'ECAS donne une vision assez globale de la politique sociale mise en place dans notre canton. Globalement, les prestations versées par l'ECAS atteignent 964 millions de francs, soit 37 millions de plus qu'en 2008. Ce sont les montants concernant l'AVS et l'AI qui représentent la majeure partie des prestations versées, soit près de 743 millions de francs.

L'année dernière, nous avons connu des moments difficiles avec des pannes ou des problèmes informatiques lors du transfert du programme. J'aimerais vous donner aujourd'hui le point de la situation par rapport aux demandes de subsides aux primes d'assurance-maladie au 5 mai 2010, comparaison 2009 et 2010. Nous avons notifié 30 812 décisions contre 21 000 à la même époque l'année passée. Tous les problèmes que nous avons rencontrés l'année passée sont résolus. C'est 10 000 notifications que nous avons faites en plus. Nous avons également eu beaucoup plus de décisions d'aide sociale. Nous avons notifié 1844 décisions de plus qu'en 2009 et nous venons de procéder à l'information systématique des ayant-droits potentiels dans le canton. Ce sont 11 793 envois que nous venons de faire début mai. Nous avons donc réparti ces éléments afin qu'un ciblage soit mieux fait par rapport à cette information. Les dossiers 2009 en suspens sont de l'ordre de 1700. Pour ces dossiers, ce sont soit des pièces manquantes, soit la personne n'a pas donné suite à l'enquête effectuée afin d'obtenir de plus amples informations. La situation, en termes de subsides aux primes d'assurance-maladie, est donc sous contrôle. Il y a un énorme travail qui a été effectué par les collaborateurs et les collaboratrices pour rester

à jour. Une des difficultés que nous avons, c'est que nous autorisons des dépôts à tous moments de l'année pour être au plus près des situations difficiles que peuvent rencontrer les Fribourgeois et les Fribourgeoises, ce qui fait que nous n'avons jamais une situation zéro comme d'autres cantons où les demandes sont bloquées par exemple au 30 juillet ou au 30 août. Ce sont des choix sur lesquels nous reviendrons lors de la présentation d'un instrument de pilotage pour les subsides des primes à l'assurance-maladie.

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 60 voix sans opposition ni abstention.

*Ont voté oui:*

Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 60.*

c'est effectivement un énorme défi que relève l'hôpital fribourgeois aujourd'hui avec cette cantonalisation, mise en place en 2007 afin d'offrir à notre population des soins de qualité. Et j'aimerais profiter de cette occasion pour remercier la direction et l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices pour leur énorme engagement et leur travail au quotidien.

– Au vote, ce rapport est approuvé par 65 voix sans opposition; il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brunner (SE, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Rey (FV, ACG/MLB), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 65.*

*S'est abstenu:*

Schneider (LA, PS/SP). *Total: 1.*

## Rapport annuel 2009

### HÔPITAL FRIBOURGEOIS (HFR)

**Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV), rapporteur.** A relever dans ce rapport notamment la hausse de l'activité ambulatoire de 3,4% qui s'est poursuivie en 2009. On a ainsi compté que 3000 patients supplémentaires se sont présentés aux urgences, pour un total dépassant les 60 000 consultations. J'ai présenté tout à l'heure la situation financière par rapport au budget global donné, je n'y reviens pas. Simplement de manière générale, grâce à la constitution du Réseau hospitalier fribourgeois et à l'introduction de la troisième année de médecine, on peut dire aujourd'hui que l'hôpital fribourgeois a gagné en importance dans le paysage hospitalier suisse. Il se situe juste en dessous des 5 hôpitaux universitaires. Une dernière remarque: dans les comptes du rapport, vous observerez que l'on a l'entier des bâtiments constituant le réseau hospitalier actuellement.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** J'aimerais juste ajouter que

## Rapport annuel 2009

### RÉSEAU FRIBOURGEOIS DE SANTÉ MENTALE (RFSM)

**Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV), rapporteur.** Il s'agit du premier rapport englobant l'ensemble des activités hospitalières intermédiaires, ambulatoires et de liaison du Réseau fribourgeois de santé mentale. Vous trouverez à la page 52 du rapport toutes les considérations financières que j'ai évoquées également tout à l'heure et qui montrent que l'enveloppe financière a été respectée. Le déficit final à la charge de l'Etat est en légère diminution de 363 000 francs, pour s'établir à 29,2 millions de francs.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** En un temps que je qualifierais de record, nous avons mis en place une vaste réforme et progressivement de nouvelles prestations comme la création d'une plate-forme d'accueil, d'indications et d'orientations bilingues, l'ouverture d'un premier centre de soins en santé mentale à Bulle, la création d'une plate-forme d'aide aux proches et la mise en service

de l'équipe mobile d'urgence psycho-sociale, qui avait été demandée par postulat ici au Grand Conseil. Les réformes mises en place devraient faire de Fribourg un canton à la pointe des nouvelles approches thérapeutiques dans le domaine de la santé mentale. Les changements demandent là aussi également un engagement soutenu de l'ensemble de nos collaborateurs et collaboratrices que je profite ici de remercier.

**Cotting Claudia (PLR/FDP, SC).** Le rapport annuel nous informe de manière aussi précise que variée de tout ce qui concerne le Réseau fribourgeois de santé mentale. La mise en réseau, justement, favorise une collaboration qui permet de trouver des solutions efficaces et rapides, qui sont tout bénéfice pour le patient et j'ai pu tester cette nouvelle façon de faire. Ces derniers mois, plusieurs postes de travail non médicaux ont été mis au concours, dont un maçon pour l'hôpital de Marsens. Je lis dans ce rapport qu'il y a 15,8 équivalents plein temps pour le service technique. Quelle est l'organisation de ce service et comment fonctionne la petite entreprise, sachant qu'un maçon a besoin d'un matériel assez conséquent pour être efficace ?

**Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV), rapporteur.** Je suis un peu expert en PME mais je laisserai quand même la conseillère d'Etat répondre à cette question sur l'organisation de la petite entreprise.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Nous avons plus de 50 bâtiments qui appartiennent au Réseau fribourgeois de santé mentale. Nous avons des bâtiments, des villas, une multitude de choses, et c'est pour ça que nous avons une équipe technique qui pare au plus pressé dans les petits travaux, notamment un maçon qui vient faire les petits travaux, tant à l'hôpital que dans les différents bâtiments que nous avons. C'est extrêmement important pour nous d'avoir cette équipe qui est également une équipe technique qui procède aussi aux travaux de jardinage, de nettoyage, de déblayage de la neige, de tous ces travaux qui vont avec la gestion de ces 50 bâtiments que nous avons.

– Au vote, ce rapport est approuvé par 69 voix sans opposition ni abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brunner (SE, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Mar-

bach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waerber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP).  
Total: 69.

## Comptes généraux de l'Etat pour 2009

INSTRUCTION PUBLIQUE, CULTURE ET SPORT

**Thomet René (PS/SP, SC), rapporteur.** Comme relevé en entrée en matière, les unités de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport présentent globalement des dépenses de fonctionnement pour 902 951 477 francs et des revenus pour 386 124 956 francs; ils relèvent d'une gestion extrêmement rigoureuse. L'important écart que nous pouvons enregistrer par rapport au budget s'explique premièrement par la création de deux provisions: l'une, de 16 millions dans le cadre du versement aux communes des 60 millions pour la mise en place de la deuxième année d'école enfantine, l'autre, de 16 863 000 francs en faveur de l'Université, correspondant au 50% de la subvention fédérale de base qui risque de ne pas être versée en 2012 si la Confédération maintient sa décision de synchroniser les années de paiement et de subventionnement. On ne connaîtrait alors pas de subvention en 2012.

Deuxièmement, les sources externes de financement de l'Université, qui se montent à 21 millions de francs, ont été intégrées dans les comptes de l'Etat alors qu'ils ne figurent pas au budget. Cette opération, qui n'a pas d'impact sur le résultat de fonctionnement, a cependant un impact sur le volume des charges et des revenus. On notera également l'amortissement intégral des quelque 2 millions investis pour l'acquisition de l'immeuble à la rue Guillaume de Techtermann. On notera également que les dépenses en personnel sont en général inférieures au budget, puisque l'indice retenu pour l'adaptation des salaires dans l'élaboration du budget était supérieur à celui effectivement appliqué. Il en résulte une différence positive de 1,53%. Parmi les écarts significatifs, nous relèverons au Secrétariat général une différence d'environ 700 000 francs pour la fréquentation d'écoles hors canton. Cette différence provient du fait qu'il est toujours difficile de prévoir combien de Fribourgeois fréquenteront une école à l'extérieur du canton. Au Service de l'orientation professionnelle, le montant important figurant dans les traitements du personnel auxiliaire est compensé par des recettes équivalentes. Ces montants ne sont pas prévisibles lors de l'établissement du budget. Au Collège St-Michel, les équivalents plein-temps sont supérieurs de 5,33 en raison de l'augmentation du nombre de classes et de l'introduction d'heures supplémentaires dans différentes branches, notamment la troisième leçon de sport, troisième, quatrième heure de mathématiques en troi-



sième année, ainsi que des heures de science religieuse et l'option musique qui figurait auparavant au budget du Conservatoire.

A la Haute Ecole de santé, l'augmentation enregistrée sur plusieurs postes correspond à l'investissement nécessaire pour accueillir 20 places supplémentaires, ce qui est un élément réjouissant. A la Haute Ecole de travail social, l'augmentation dans l'«aménagement d'immeubles loués» et aux «prestations de services par des tiers», correspond à l'accueil, un an plus tôt, de la filière master.

Au Service de la culture, la part des taxes de lotos et loteries affectée au subventionnement a été de 400 000 francs au lieu des 500 000 francs prévus au budget, ceci en application de la loi sur les loteries qui prévoit une répartition d'un tiers à la culture, d'un tiers à la santé et au social et d'un tiers au sport. Au Conservatoire, l'écart de plus de 100 000 francs est dû à des travaux nécessaires et urgents pour installer un système d'humidification; était en danger notamment un piano de concert. Voici les principaux éléments à ressortir des comptes de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

**Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Je n'ai rien à ajouter.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2009

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA CULTURE ET DU SPORT

**Thomet René (PS/SP, SC), rapporteur.** Ce rapport constitue une présentation détaillée des activités de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et n'appelle en l'état pas de commentaires supplémentaires.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

## Rapport et comptes 2009

OFFICE CANTONAL DU MATÉRIEL SCOLAIRE

**Thomet René (PS/SP, SC), rapporteur.** Il ressort du rapport d'activité de l'Office cantonal du matériel scolaire que celui-ci a mené ses activités en conformité avec la loi du 13 septembre 2007 sur l'Office cantonal du matériel scolaire et en adéquation avec les attentes de la clientèle. L'accès à ses locaux a été améliorée. Avec des sources d'approvisionnement essentiellement suisses, l'OCMS tente d'offrir les meilleures conditions possibles quelle que soit la taille de l'école qui s'approvisionne. Il est indiqué que l'OCMS ap-

provisionne les écoles avec des produits qui tiennent compte des principes du développement durable.

Ce sont les éléments principaux que nous pouvons ressortir de ce rapport.

**Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Je souhaite saisir l'occasion pour remercier le conseil d'administration de son travail pour cette institution ainsi que la direction et les collaborateurs et collaboratrices qui ont su faire fonctionner cet office dans une période de chantier assez intense. Nous avons eu le plaisir, avec votre présidente, d'inaugurer les nouveaux locaux qui sont là aussi un plus au service de l'école fribourgeoise.

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 63 voix sans opposition; il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Coting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 63.*

*S'est abstenue:*

Feldmann (LA, PLR/FDP). *Total: 1.*

## Comptes généraux de l'Etat pour 2009

POUVOIR JUDICIAIRE

**Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur.** Les comptes 2009 du pouvoir judiciaire respectent globalement le budget puisque l'excédent de charges du compte de fonctionnement est inférieur de 4,7 millions par rapport au budget, soit moins 16%. Si les charges baissent de 834 000 francs, les recettes augmentent de 3,8 millions de francs.

Au nom de la Commission des finances et de gestion, je mets en évidence les plus grosses différences budget – comptes. Au Tribunal cantonal, la Commission des finances et de gestion constate une augmentation des traitements des juges assesseurs, qui passent de 62 000 à 128 000, soit le double. Ceci est dû, d'une part, à

une augmentation des traitements de ces juges dès le 1<sup>er</sup> juillet 2009, soit pour une demi-année. Les indemnités sont passées de 100 à 180 francs, respectivement de 65 à 110 francs, selon que le juge exerce une activité lucrative indépendante ou s'il est salarié. D'autre part, deux présidents suppléants ont été élus afin de décharger la Cour des assurances sociales.

Une réduction des traitements du personnel administratif de 133 000 francs, due principalement à la différence de l'indice entre budget et réalité, a eu lieu; même situation que dans les autres Directions.

Enfin, une augmentation de 225 000 francs sous «Traitements du personnel auxiliaire» est la conséquence de l'engagement d'un juge suppléant et d'un greffier-rapporteur pour deux ans, ceci toujours dans le but de décharger la Cour des assurances sociales.

Nous avons relevé des différences notoires, positives ou négatives, tant dans le chapitre du Tribunal cantonal que dans les tribunaux d'arrondissements aux postes d'«assistance judiciaire», d'«indemnités» et «pertes sur créances diverses», d'«émoluments» et «débours». Ces comptes sont difficiles à suivre puisque certains concernent de longues périodes à cheval sur plusieurs exercices, par exemple «débours récupérés» après retour à meilleure fortune (jusqu'à dix ans).

On relève des pratiques diverses entre juges, les uns étant plus enclins à octroyer des indemnités que les autres. Ne serait-il pas possible, tout en respectant la séparation des pouvoirs, de mieux unifier ces pratiques? C'est une question que nous posons au commissaire et que nous laissons ouverte.

Dans le chapitre «instruction pénale», on constate des recettes d'amendes en augmentation de 1,5 million de francs, dues essentiellement au radar de Fillistorf qui, après la Banque nationale suisse, représente la deuxième mine d'or pour le canton de Fribourg.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je remercie tout d'abord le grand travail du rapporteur et de la commission. Je crois qu'il a été assez exhaustif. Il a posé une question que j'avais un peu de peine à comprendre. Pouvez-vous la répéter, svp?

**Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur.** Effectivement, en général, ce n'est pas au rapporteur de poser des questions en plénum! C'est une question, disons pour l'avenir, sur les différentes pratiques des juges – certains juges sont plus souples, moins souples – en matière de dédommagements. Il est bien clair qu'il y a la séparation des pouvoirs qui empêche une intervention directe. Par contre, c'est une question qui reste ouverte pour l'avenir: serait-il possible, disons par une formation, par différentes directives, de faire en sorte que les juges dédommagent selon la même échelle, ou plus ou moins de la même façon, des situations comparables? On a remarqué qu'il y avait de très grandes différences. Je ne vous demande pas une réponse maintenant; je ne pense pas que ce soit possible. Mais est-ce que serait possible qu'on discute notamment avec les juges pour qu'une règle en la matière soit mise en place?

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Tout d'abord, la séparation des pouvoirs. Il y a l'indépendance des juges et chaque juge, comme je dirais aussi chaque agriculteur, a une autre manière de travailler. Mais il serait fortement souhaitable qu'il y ait une certaine égalisation entre les méthodes de travail et il y a aussi des juges qui mettent beaucoup plus de temps pour un cas similaire qu'un autre. S'immiscer là sera extrêmement délicat, mais je transmettrai votre souhait au Conseil de magistrature et à sa présidente, qui est là et qui écoute bien!

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

## Comptes généraux de l'Etat pour 2009

### SÉCURITÉ ET JUSTICE

**Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur.** Le compte de fonctionnement 2009 de cette Direction respecte également le budget puisque l'excédent de charges est inférieur de près de 6 millions de francs par rapport au budget, soit moins 13%. Ce résultat est atteint grâce principalement à des charges en baisse et des recettes en légère augmentation. En ce qui concerne le compte d'investissements, l'excédent de charges présente un dépassement de 932 000 francs par rapport au budget, soit plus 14%. Ce dépassement est principalement dû à une subvention fédérale reportée à 2010 concernant la maison de détention Les Falaises.

Nous faisons les remarques générales suivantes. Au centre de charges «Secrétariat général», une légère augmentation des charges de personnel pour répondre à l'intégration dans ce centre de charges du Bureau de l'intégration des jeunes sans emploi et un chevauchement en relation avec le remplacement du secrétaire général. En raison de retards importants de développements informatiques, des dépenses de plus de 500 000 francs et des dépenses d'entretien informatique pour quelque 56 000 francs ont été reportées.

Au centre de charges «Service de la justice», on constate une recette de 160 000 francs meilleure que budgétée, soit deux fois mieux, en raison de récupérations dans les cas de retour à meilleure fortune.

Au centre de charges «Service de la police du commerce», la crise pèse sur les résultats des casinos en Suisse, sur celui de Granges-Paccot également, dont la part cantonale d'impôt n'atteint pas le budget pour près de 300 000 francs.

Centre de charges «Service de la population et des migrants»: une recette plus élevée apparaît à la position «Permis d'établissement et de séjour». Ceci est dû au fait que le canton maintient le taux de croissance de sa population à plus 5%, plus élevé que prévu au budget. Au plan suisse, on connaît un ralentissement du taux de croissance de moins 40%.

Enfin, au centre de charges «Camp du Lac-Noir», en raison d'un contrat particulier, les colonies belges, qui ne sont pas allées jusqu'au bout du bail prévu, ont, malgré ceci, été dédommagées pour 285 000 francs. En général, c'est plutôt le contraire que l'on connaît,

mais cette dépense est la conséquence de l'application contractuelle.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je n'ai rien à ajouter.

**Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR).** Tout le monde l'a encore en mémoire, il y a deux mois, un député retenu – excusez-moi – un détenu réputé dangereux (*rires!*) a été victime d'un tragique accident aux Etablissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe. Alors, j'ai une question simple et compliquée à la fois: est-ce que nous avons une assurance raisonnable que de tels accidents ne puissent se passer à Bellechasse?

**Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA).** Bei der Rechnung in Bellechasse fällt mir auf, dass einerseits sehr kleine Beträge ausgewiesen werden. Aber dann in der Landwirtschaft redet man von Viehverkäufen, Verkauf von Milchprodukten und dann nur vom Verkauf von landwirtschaftlichen Produkten. Diese beiden Produkte, sowohl viehwirtschaftliche als auch landwirtschaftliche Produkte sind fast in der gleichen Grössenordnung.

Andererseits redet man im Tätigkeitsbericht von Getreide, von Zuckerrüben, Milchleistungen, Alpsaison, Schafe, Schweine, etc. Mir fehlt ein bisschen der Gemüsebau. Ich weiss, dass das Heim Tannenhof eigentlich in Gemüsebau spezialisiert ist.

Da ist absolut nichts in der Rechnung ausgewiesen und für mich ist der Tannenhof nicht nur von der Produktion her doch relevant, auch von der Betreuung her, weil gerade das Gemüse sehr viele Leute beschäftigen kann. Dies eine Bemerkung. Ich möchte vielleicht vom Herr Staatsrat wissen, warum das nicht ausgewiesen wird.

**Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur.** Deux interventions: d'abord, celle du député Geinoz, donc je prends note qu'on peut être député et détenu à la fois, détenu ou député... D'ailleurs, il y a des absents, on peut se poser la question de savoir où ils sont cet après-midi... La question n'a pas été traitée en CFG, je vais donc passer la parole au commissaire.

En ce qui concerne la deuxième remarque, celle de M. Etter, un manque de concordance relevé entre le rapport d'activité et les comptes notamment. Au chapitre des légumes, ce chapitre n'a pas été non plus abordé par la Commission des finances et de gestion. Personnellement, je ne l'ai pas remarqué non plus. Donc là, si M. le Commissaire peut aussi répondre, je vous serai reconnaissant.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** M. le Député Jean-Denis Geinoz demande si un accident dramatique tel qu'il s'est produit il y a quelques mois à Bochuz pourrait aussi survenir à Fribourg. Je ne peux pas l'exclure. On fait tout avec la formation, avec la sécurité mais on ne peut pas donner une garantie absolue. C'est toujours très douloureux quand il y a un suicide ou un «accident» comme ça, on fait tout pour les éviter. Mais, encore une fois, je n'ai pas de garantie. Puisque vous parlez d'assurance, je pense

que c'est une garantie, ce n'est pas une assurance en argent.

Was die Intervention von Herrn Grossrat Ueli Johner betrifft: Effektiv haben Sie Recht. In den «Comptes», in der Rechnung wird der Gemüsebau richtig aufgeführt. Es ist eine Lücke hier im Tätigkeitsbericht, weil Zuckerrüben sind nicht in dem Sinne Gemüse. Ich werde versuchen, das das nächste Jahr zu korrigieren, damit auch das Gemüse seinen Platz erhält.

Sie wissen, dass wir jetzt Spargelzeit haben und das ist ein sehr gutes Verkaufsprodukt in Bellechasse. Wir haben jetzt eine Hektare, wir werden diese Anbaufläche auf drei Hektaren verdreifachen. Ich kann Sie nach «La Sapinière» einladen. Jedermann kann dort Gemüse kaufen. Wirklich, das Gemüse wird nicht vernachlässigt.

Peut-être encore une petite anecdote! On a aussi eu un problème d'abeilles. Il y a eu le vol d'environ 25 colonies d'abeilles dernièrement, qui appartenaient à la Recherche centrale Agroscope Liebefeld-Posieux. Ça, c'est un événement! Cela n'a rien à voir avec les légumes mais c'est un événement triste. Voler des abeilles, c'est un peu le «sommel», je dirais pour l'anecdote...

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2009

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

**Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur.** De façon générale, les rapports qui vont suivre sont d'excellente qualité et je voudrais ici remercier les auteurs et, surtout, féliciter les directeurs de chaque office pour leur excellent travail.

En Commission des finances et de gestion, ces rapports n'ont pas fait l'objet de remarques et je ne voudrais pas prolonger la discussion à leur sujet. Je n'ai pas de remarques en ce qui concerne le point 24.

**Studer Theo (PDC/CVP, LA).** Ich vermisse im Bericht Ausführungen über die Betreibungsämter und über das kantonale Konkursamt. Früher, bis vor zwei Jahren, erfolgten entsprechende Ausführungen im Bericht des Kantonsgerichts. Aber im Bericht des Justizrates figuriert nichts Entsprechendes, weil der Justizrat nicht Aufsichtsbehörde über die Betreibungsämter oder über das Konkursamt ist. Entsprechend müsste der entsprechende Bericht bei den Ausführungen des Tätigkeitsberichts des Staatsrates figurieren. Ich lade den Staatsrat ein, in Zukunft entsprechende Ausführungen vorzubringen. Die Betreibungsämter und das Konkursamt beschäftigen zahlreiche Personen und erfüllen eine wichtige Funktion.

**Duc Louis (ACG/MLB, BR).** Je n'avais pas l'intention d'intervenir mais la réponse à ma question parue aujourd'hui dans «La Liberté» me fait réagir. Cela concerne ce haut gradé de la Police cantonale qui a



échappé à l'éthylomètre. Pas de polémique de ma part! J'ai, M. le Commissaire, aussi fait mes enquêtes personnelles. J'ai aussi entendu des agents de la Police cantonale, leurs réactions. Le compte rendu du Conseil de la magistrature d'aujourd'hui va dans la droite ligne de ce que j'en attendais. «Tout va très bien, M<sup>me</sup> la Marquise...» dans ce milieu. Cela, malgré tout le respect que je vous dois, chère M<sup>me</sup> de Weck!

Ce haut fonctionnaire de notre Police cantonale n'a pas fait l'objet des procédures habituelles en matière de circulation routière. Le plus détestable dans cette affaire, c'est le silence radio du haut commandement de la Police avant que l'affaire ne vienne sur le devant de la scène par des fuites, par les médias, etc. A tout péché miséricorde et j'en suis le premier à en convenir! La faute est humaine, mais lorsque certains privilèges protègent – c'est mon avis personnel, uniquement personnel – certains intouchables, c'est tout un peuple qui est berné. D'ailleurs, la rue a été choquée et tous, toutes, vous l'avez entendu, plus que choqués! Ils sont peu nombreux ceux et celles qui peuvent invoquer une fatigue passagère à 4h du matin et se faire reconduire à leur domicile sans aucun souci! D'autres autorités n'ont pas eu cette chance d'être ainsi préservées, la loi a été appliquée. Pourquoi cette exception couverte par la hiérarchie policière?

Trêve de commentaire, M. le Commissaire, je persiste et signe, il y a bel et bien dans ce cas précis une justice à deux vitesses qui a prévalu. Notre Police cantonale n'a rien à envier à d'autres corps de police. Elle est composée d'une immense majorité d'agents qualifiés et possédant les qualités nécessaires à remplir ces fonctions pas toujours faciles; on l'a vu sur le viaduc de l'autoroute.

Domage! Domage, je répète, qu'au sommet la façon de gérer de tels faits porte un préjudice grave à la fonction et provoque dans la population beaucoup d'interrogations. Je tenais à le dire.

**Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur.** La première intervention, celle du député Studer: si je vous ai bien compris M. le Député, vous regrettez qu'il n'y ait pas un chapitre suffisant qui traite de l'Office des poursuites et faillites dans le rapport actuel. Je m'imaginais que vous souhaitez qu'à l'avenir on traite de façon plus consistante cet aspect-là; est-ce bien juste? Donc, M. le Commissaire, je vous transmets simplement cette demande du député.

En ce qui concerne la deuxième intervention, celle du député Louis Duc: M. le Député, vous savez que je suis ici le rapporteur de la Commission des finances et de gestion, je dois vous avouer que nous n'avons pas traité des «intouchables» au sein de notre Commission et là aussi je me permets de ne pas intervenir sur votre question ou sur vos remarques. Eh bien! M. le Commissaire, je vous redonne la parole. (*rires!*)

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Herr Grossrat Studer macht auf die Tatsache aufmerksam, dass es keinen Bericht über das Konkurs- und Betreibungsamt gibt. Er lädt mich und den Staatsrat ein, das in Zukunft zu machen. Ich nehme diese Einladung gerne an. Effektiv haben Sie letztes

Jahr schon interveniert. Das Problem, Sie haben es erkannt, kommt von der Tatsache, dass wir früher einen Bericht des Kantonsgerichtes hatten und jetzt, mit der Einführung des «Conseil de Magistrature», mit der Einführung des Justizrates gibt es diesen Bericht nicht mehr. Sie haben da auch zu Recht gesagt, dass es nicht Aufgabe des Justizrates ist.

Es gibt eine doppelte Aufsicht über die Betreibungs- und Konkursämter: Was das Fachliche betrifft, ist es weiterhin das Kantonsgericht, was das Finanziell-Administrative betrifft, ist es der Staatsrat und meine Direktion.

Ich glaube, Sie haben Recht, dass es an meiner Direktion ist und ich werde entsprechende Mandate erteilen, damit nächstes Jahr diese Berichte figurieren.

En ce qui concerne l'intervention de M. le Député Louis Duc, vous avez pu lire dans la presse une réponse circonstanciée, très détaillée, de la part du Conseil de la magistrature. Vous avez posé plusieurs questions – si on peut appeler ça des questions, c'est plutôt des affirmations – adressées à moi-même. Je les ai transmises, comme toute question écrite, au Conseil d'Etat et le Conseil d'Etat les a transmises au Conseil de la magistrature. En effet, depuis l'introduction du Conseil de la magistrature, c'est ce Conseil qui doit répondre à toutes ces questions sur la surveillance de la justice.

M. le Député, je ne peux pas répondre à vos questions dans le sens qu'il y a une séparation du pouvoir. Encore une fois, laissez travailler la justice! Il faut quand même dire que le juge d'instruction a repris le dossier, ensuite il a prononcé un non-lieu. Ce non-lieu a été attaqué par le Ministère public. Le Tribunal cantonal a accepté ce recours et l'a renvoyé à la justice. Donc, on ne peut pas dire que la justice ne fonctionne pas. Maintenant, moi aussi – comme vous – j'attends avec impatience le résultat de cette instruction complémentaire et après le jugement! Il ne faut pas s'acharner déjà maintenant contre la police et dire qu'il y a deux poids et deux mesures, qu'il y a des intouchables; ce n'est simplement pas vrai! Je peux dire aussi qu'en ce qui concerne la police, j'ai plusieurs mesures disciplinaires à prononcer chaque année. On est autant sévère avec la police qu'avec d'autres citoyens.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

## Rapport et comptes 2009

ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE DES BÂTIMENTS (ECAB)

**Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur.** Comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est un excellent rapport. Je crois qu'il faut remercier les auteurs. Un résumé de ce qui s'est surtout passé à l'ECAB durant cette année 2009, vous le trouvez à la page 29, avec – on en a déjà parlé cet après-midi – cette grêle du 23 juillet 2009 qui a quand même chamboulé les comptes et qui a causé, on peut le dire, un plan de relance économique du canton de Fribourg.

Rien d'autre à signaler, je vous rends la parole, M<sup>me</sup> la Présidente.

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 69 voix sans opposition; il y a 2 abstentions.

*Ont voté oui:*

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Baddoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Luper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 69.*

*Se sont abstenus:*

Feldmann (LA, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP). *Total: 2.*

## Rapport et comptes 2009

OFFICE DE LA CIRCULATION ET DE LA NAVIGATION (OCN)

**Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur.** Je voudrais simplement relever ici qu'il s'agit du dernier rapport de M. Klaus puisque M. Klaus a cessé son activité de directeur de l'OCN. Il faut vraiment le remercier pour cet excellent rapport.

**Cotting Claudia (PLR/FDP, SC).** Comme d'habitude, nous prenons acte d'un rapport qui fait plaisir à lire, des résultats époustouflants grâce à une gestion rigoureuse et à un personnel compétent et dynamique. Félicitations tant à la direction qu'à l'ensemble du personnel, surtout en ces temps de pleine transformation du bâtiment à Fribourg!

Ceci dit, les actifs mobilisés et immobilisés, les provisions, les fonds divers nous prouvent que la santé de l'OCN est parfaite. Comme le prévoit la loi sur l'Office de la circulation et de la navigation à son article 25: «Les émoluments perçus par l'Office doivent couvrir tous les frais de prestations obligatoires de celui-ci, y compris ceux des activités exercées dans le domaine de la prévention des accidents».

Au nom d'une grande partie du groupe libéral-radical, je vous demande M. le Commissaire du gouvernement

de bien vouloir envisager une diminution des émoluments administratifs. Inutile de répondre que les émoluments sont les plus bas de Suisse. Il faut comparer ce qui est comparable et je vous prie de vous référer aux excellents résultats depuis la création d'un établissement autonome de droit public.

La presse s'en était fait l'écho et le rapport en parle: les contrôles sur route. Cinq experts ont accompagné la police lors de deux grands contrôles routiers, le but étant d'examiner en particulier les véhicules modifiés. Y a-t-il autant de véhicules modifiés que cela nécessite un contrôle technique sur les routes? Il ne faudrait pas que l'OCN se mue en service policier car il outrepasserait les compétences qui sont prévues dans la loi, mais j'aimerais vous entendre au sujet de ce contrôle technique routier.

**Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur.** Je relève donc les remarques de M<sup>me</sup> la Députée Cotting, d'abord les félicitations pour les excellents comptes. Il faut effectivement relever que les comptes de l'OCN sont à l'image des comptes du canton de Fribourg, comptes excellents, des réserves, des provisions un petit peu partout! C'est effectivement ce que nous avons constaté dans le cadre de ce rapport.

Vous avez posé une question directe à M. le Commissaire. Je transmets cette fois la parole à M<sup>me</sup> la Présidente directement.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je vous remercie, M<sup>me</sup> la Députée Cotting, pour les félicitations, je vais volontiers les transmettre. Effectivement, ils sont dans des circonstances très difficiles avec les baraques à côté, avec les transformations du bâtiment principal. Ce sont vraiment de très gros efforts qu'ils font et je crois que cela fonctionne quand même très, très bien.

Avec M. le Rapporteur, je remercie également M. Klaus mais, à partir du 1<sup>er</sup> juillet de l'année passée, c'était déjà M. Marc Rossier, qui a signé ce rapport 2009; il fait d'ailleurs un excellent travail.

Mme la Députée, je prends acte du vœu de la majorité du groupe libéral-radical de diminuer les émoluments administratifs. Je vais transmettre ce vœu et on va l'examiner. Mais vous avez vous-même constaté que nous sommes déjà les plus bas en Suisse, donc on peut toujours améliorer. On fait aussi, on a fait aussi des actions de rabais, notamment pour les jeunes. On donne 50 francs à chacun s'il va suivre la formation continue dans les six mois après son examen.

En ce qui concerne votre question précise: y a-t-il autant de véhicules modifiés pour que la police doive recourir à cinq experts de l'OCN? Je ne peux pas répondre à cette question et je pense que l'OCN non plus. Le but d'un contrôle est justement de voir s'il y a des véhicules modifiés parce que les véhicules modifiés peuvent causer des accidents très graves. J'aimerais souligner qu'il y a une très bonne collaboration entre la police et l'OCN et cela, je pense, au profit de tous les utilisateurs et utilisatrices de la route.

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 70 voix sans opposition ni abstention.

*Ont voté oui:*

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Baddoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 70.*

**Rapport annuel 2009**

## CONSEIL DE LA MAGISTRATURE

**Studer Theo (PDC/CVP, LA), rapporteur.** Wir behandeln nun den zweiten Jahresbericht des Justizrates. Die Justizkommission hat sich an ihrer Sitzung vom 5. Mai 2010 mit dem Jahresbericht eingehend auseinandergesetzt. An dieser Sitzung haben auch die Präsidentin und die juristische Sekretärin des Justizrates teilgenommen. Dabei konnten sämtliche Fragen der Justizkommission beantwortet werden und es wurden zusätzliche Informationen geliefert. Im Einzelnen hält die Justizkommission Folgendes fest:

1. Der Jahresbericht ist bezüglich Inhalt und Darstellung ausgezeichnet. Er vermittelt ein umfassendes Bild über die Tätigkeit des Justizrates und über das Funktionieren der Justiz in unserem Kanton.
2. Der Justizrat hat eine immense Arbeit geleistet. Er hat sich zu 18 Plenarsitzungen und zu zahlreichen Sitzungen von Kommissionen und Arbeitsgruppen getroffen. Hinzu kommen Inspektionen von Gerichten.
3. Der Justizrat hat seine Aufgabe als Aufsichtsorgan über das Justizwesen auftragsgemäss wahrgenommen. Er hat sich insbesondere mit Schwachstellen intensiv auseinandergesetzt.
4. Es darf festgehalten werden, dass das Justizwesen unseres Kantons gut funktioniert. Es bestehen aber doch einige Sorgenkinder. Dazu gehört die Sozialversicherungskammer des Kantonsgerichts. Zwar konnten die Rückstände zum Teil abgebaut werden. Es dauert aber immer noch gut zwei Jahre, bis auf eine

Beschwerde ein Urteil folgt. Offenbar ist diese Kammer schon seit langer Zeit personell unterdotiert. Die Justizkommission ersucht Sie, dringend die entsprechenden, für diese Session vorgesehenen Wahlen von Richtern der Sozialversicherungskammern vorzunehmen – morgen, offenbar.

Ebenfalls noch nicht zufriedenstellend ist die Situation am Bezirksgericht des Greyerzbezirks. Es ist zu hoffen, dass die im Bericht des Justizrates genannten Massnahmen greifen. Es stellt sich aber doch die Frage, ob das Gericht nicht immer noch personell unterdotiert ist. Des Weiteren sollte auch das Hauptproblem betreffend Gerichtssaal gelöst werden. Erfreulich ist, dass die Rückstände am Bezirksgericht der Broye abgearbeitet worden sind.

5. Die Justizkommission teilt die Ansicht des Justizrates, dass die Auswirkungen der neuen Prozessordnungen auf die Belastungen der Gerichte genau verfolgt werden müssen.

6. Zum Schluss sei dem Justizrat und den Richterinnen und Richtern und deren Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern für ihren Einsatz für eine gut funktionierende Justiz in unserem Kanton gedankt.

Die Justizkommission beantragt, vom Jahresbericht des Justizrates gemäss Art. 151, Absatz 2 des Grossratsgesetzes Kenntnis zu nehmen.

**de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV).** Je remercie M. le Président pour ses paroles très positives ainsi que les membres de la Commission de justice pour l'accueil qu'ils ont fait au rapport du Conseil de la magistrature.

Le Conseil de la magistrature a consacré beaucoup d'attention aux autorités judiciaires en 2009. Sur nos tâches, je ferai juste quelques commentaires puisque vous avez le rapport sous les yeux. Je dirai que pour les élections, qui sont la première de ses tâches, le Conseil de la magistrature a préavisé 46 élections et 57 réélections. Les procédures montrent leur efficacité. Le Conseil entend tous les candidats à une élection à un poste professionnel; les réélections ne sont pas soumises à une mise au concours, seul l'avis de l'autorité concernée est requis.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs les Députés, de suivre, lors des élections, les préavis du Conseil de la magistrature.

En ce qui concerne la deuxième tâche, la surveillance administrative, le Conseil de la magistrature a procédé lui-même à l'inspection de quinze autorités. Il a délégué, comme le permet la Constitution, au Tribunal cantonal la surveillance des autres autorités. Pour certaines autorités, il a dû procéder à une inspection intermédiaire. Il s'agit du tribunal d'arrondissement de la Broye, de la justice de paix de la Gruyère, du tribunal d'arrondissement de la Gruyère, du tribunal d'arrondissement de la Sarine et de la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal.

Bonne nouvelle pour le tribunal d'arrondissement de la Broye et la justice de paix de la Gruyère: ils ont résolu leurs problème ou sont en voie de les résoudre, entre autres grâce à votre soutien, puisqu'un équiva-



lent plein-temps a été attribué à l'ensemble des justices de paix.

Le tribunal de la Gruyère a déjà reçu un demi-poste de président en juillet 2008 et de greffier en 2009. Le Conseil de la magistrature a en outre demandé au président L'Homme de se charger de quatre affaires qui restaient de M. Sansonnens.

Au tribunal de la Sarine, le retard est manifeste et le Conseil de la magistrature va suivre l'évolution. Vous savez – vous avez peut-être pu le lire dans le rapport ou dans la presse – que M. Rentsch, le président de la Singine, a été d'accord de continuer à travailler pendant une année auprès de ce tribunal.

Ensuite, le Conseil de la magistrature est aussi intervenu pour que la greffière du tribunal pénal économique reste à son poste et, dès la fin de cette année, chaque président disposera de 150% de greffier.

Pour la Cour des assurances sociales, je vous propose d'en discuter demain puisque des élections auront lieu pour ce site.

En ce qui concerne les surveillances disciplinaires, je me permettrai juste de faire une remarque concernant l'affaire qui a suscité l'intervention notre collègue, M. Duc. Je tiens à dire que je ne partage pas les griefs qu'il vient d'émettre. Vous avez reçu une réponse très circonstanciée. Je tiens à dire que la transparence a été respectée par les autorités, tant judiciaires puisque la décision du Tribunal cantonal a été diffusée sur son site et les décisions prises par le Conseil de la magistrature étaient aussi publiques puisqu'elles ont aussi paru sur

le site. Non, M. Duc, il n'y a pas d'intouchables! Tout le monde est soumis à la même loi et aux mêmes tribunaux! D'ailleurs, c'était un reproche que l'on faisait à la justice fribourgeoise d'avoir des tribunaux spéciaux pour la police. Maintenant, tout le monde a les mêmes tribunaux et je rappellerai que c'est grâce à un recours du Ministère public que le Tribunal cantonal a été saisi de l'affaire et qu'il a admis le recours en demandant au juge d'instruction de faire un complément d'enquête et de procéder à une audition contradictoire; ceci vous avez aussi pu le lire. Donc, dans cette affaire, je trouve justement que la justice a très bien fonctionné.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

\_\_\_\_\_

- La séance est levée à 16 h 45.

*La Présidente:*

**Solange BERSSET**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Marie-Claude CLERC**, *secrétaire parlementaire*

\_\_\_\_\_